

# AFFAIRES GÉNÉRALES

(Répertoire G)

V 932

CHEMIN DE FER  
du Nord

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Section N°

GUERRE

Subdivision N°

DIVERS

Liasse N°

Sous-liasse N°

Répertoriée également à :	
Son	Sub.

## Dossier N° 29 Classement des chevaux et des véhicules automobiles

Registre d'ordre

Année 1921 Nos 4302	Année 1929 N° 1113	1937 N° 526
Année 1922 Nos 2240	" 1934 N° 1877	1938 N° 2839
Année 1923 Nos 3700	" 1935 N° 4973	1939 N° 4031
" 1924 N° 6583	" 1936 N° 6556	

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	1921					
1	24 Mars	G. Weywada		Javaray	"	cl
2	29 "		Séance du Comité du 29 Mars	"	"	cl
3	7 Avril	H. Grand		Zettelin	"	cl
4	22 "	Zettelin		H. Grand	"	cl
	1922					
4bis	25 Avril	Cambourmae		Petit	"	cl
5	10 Mai	Javaray		Zettelin	5	cl
6	18 Juillet	-d-		-d-	2	cl
7	22 Août	Zettelin		Javaray	"	cl
	1923					
8	26 Mars	Javaray		Zettelin	"	cl
9	19 Avril	-d-		-d-	"	cl
10	14 Mai	-d-		-d-	"	cl
11	29 Mai	Zettelin		Javaray	7	cl
	1924					
12	6 Février	Javaray		Zettelin	"	cl
13	21 "	Zettelin		Javaray	"	cl
14	4 Juin	C. Zechque		Zettelin	2	cl
15	26 Juin	Zettelin		C. Zechque	"	cl



N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
41	23 Février	Dégardin		Hameut		cl
42	6 Mars	Barth		cl d'Annexes		cl
43	23 "	Hameut		Dégardin		cl
44	21 Juillet	Dégardin		Hameut	1	cl
45	19 Août	go		go	1	cl
46	6 Septembre	Camboniac				cl
47	18 "	Hameut		Dégardin		cl

8. 3. 38 D.H.

PLAISIR DE LA  
GUERRE  
CHEMIN DE FER DIVERS  
DU NORD

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
5<sup>e</sup> CORPS D<sup>e</sup> ARMÉE

### Etat-major

1<sup>o</sup> Section - 1<sup>o</sup> Bureau

N° 274 1/R

Classement des chevaux  
et des  
véhicules automobiles

## Copie

N° 28,475

31 MAR 1923

43021

Orléans, le 24 Mars 1921

Le Général W E Y Y A D A

Cdt provisoirement la 5<sup>e</sup> Région.

### objets:

à Monsieur le Directeur de la Compagnie  
des Chemins de fer du Nord.

## 4 PARTS

J'ai l'honneur de vous rappeler que :

sont exemptés de la réquisition en cas de mobilisation et de la présentation devant les Commissions de classement en temps de paix - tant au titre de la loi du 3 juillet 1877 que de la loi du 22 juillet 1909 -

1° - les chevaux (et voitures attelées) affectés au transport du matériel nécessaire par l'exploitation des chemins de fer;

2° - les véhicules automobiles des compagnies de chemins de fer.

M. Petit (St. Guillemaud)

30/3

3. Gentianula

Le classement des chevaux et le classement des véhicules automobiles devant commencer dès le mois de Mai, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien prescrire aux autorités intéressées de votre administration de m'envoyer aussitôt que possible.

### la liste des chevaux

et la liste des véhicules automobiles, susmentionnée.

en ce qui concerne le département de : SEINE et MARNE

Par le Chef d'état-major

(signé) illisible.

MM. Javary, Bréville, Tettelin, Zychon

Compagnie Générale  
du Chemin de Fer  
du Nord  
Rue de Dunkerque, 18 des chevaux et des  
automobiles  
Secrétariat Général

PAS D'ANALYSE

ARCHIVES  
27 AVRIL 1921

HORS  
SÉRIE  
DU  
27 AVRIL 1921  
M. G. [Signature]  
N° 4302 2

du Comité  
29 mars 1921.

Décision prise sur la proposition de  
Monsieur

91/3/21

Le Comité renvoie à M. Javary la lettre en date du  
24 mars 1921 du Général commandant le 5<sup>e</sup> Corps d'Armée  
à Orléans, demandant de lui adresser, en ce qui concerne  
le département de Seine-et-Marne, la liste des chevaux  
et la liste des véhicules automobiles affectés à  
l'exploitation des chemins de fer.

M. Petit



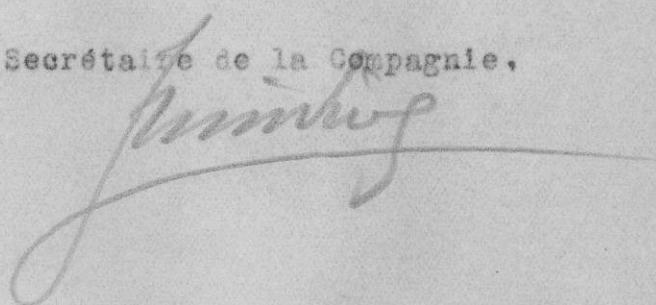
J. Guillotin

2/4/21

  
Sur le verso page 4



Le Secrétaire de la Compagnie.



Monsieur Javary. Bréville. Tettelin. Zychon. --.

COMPAGNIE  
du  
**CHEMIN DE FER**  
du Nord

18, Rue de Dunkerque  
X<sup>e</sup> Arrondissement

**EXPLOITATION**

SERVICES COMMERCIAUX

T. V. - N. C. R.

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE  
"NORFER-PARIS"

D2906

*PAS D'ANALYSE*

*Guerre*  
*Décret*

Paris, le

7 AVRIL 1921

NORD-TRAVAUX

Section 1

25 AVR 1921

4302 3



Le COMMISSAIRE TECHNIQUE du RESEAU du NORD

à Monsieur TETTELIN,

INGENIEUR en CHEF des TRAVAUX & de la SURVEILLANCE

8/4/21  
M. Cambaumac

Vous avez reçu, comme moi, copie d'une lettre n° 274 1/R du 24 Mars 1921, de M. le Général WEYWADA, commandant provisoirement la 5<sup>e</sup> Région, au sujet du classement des chevaux & des véhicules automobiles en Seine & Marne.

*Cmb*

Avant de répondre à M. le Général WEYWADA, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir si, dans votre Division, vous utilisez des chevaux et des véhicules automobiles dans le département de Seine & Marne.

M. Petit  
M. Guillenard

Le COMMISSAIRE TECHNIQUE *adm*

*Stevens*

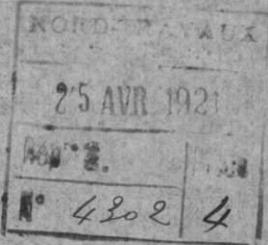
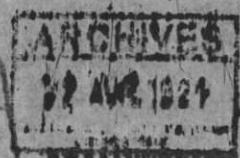
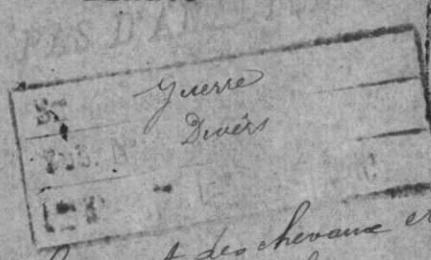
M. Petit  
Le Service Automobile de la 3<sup>e</sup> Division  
ne possède aucun Véhicule dans le  
département de Seine et Marne

*Guillenard*

Monsieur l'Ingenieur en chef  
Général 1<sup>er</sup> Bureau de l'Armée le  
Commandement technique  
18/4/21.

*Stevens*

Minute



22

10 Avril 1921

YD

L'INGENIEUR EN CHEF DES TRAVAUX ET DE LA SURVEILLANCE  
à Monsieur LE COMISSAIRE TECHNIQUE DU RESEAU DU NORD:

Suite à votre lettre du 7 courant, je  
vous informe que le service automobile de la 3<sup>e</sup>  
Division, n'utilise pas de véhicules automobiles  
dans le Département de Seine-amp; Marne.

*L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance*

*lh*  
*W*  
*{*

*He J A*

PAS D'ANALYSE

Guerre  
Divers

S<sup>e</sup>

Sub.

N<sup>o</sup>

S. I.

D. N.

Classification des chevaux et  
des véhicules automobiles

NORD TRAMVAIS

2,9 MOIS 1922

Rép<sup>r</sup> Cr

N<sup>o</sup> 2240 4 bis

ARCHIVE  
31 AOUT 1922

2;40.4

3rd ch

En retour la convocation pour  
laquelle j'ai fait la résistance  
Elle me concerne pour d'autre  
mais elle était destinée à la ceinture  
les voitures pour le service des chemins de fer (camionnage)  
à la chapelle Sainte-  
25 AVR 1922  
T. 3751

M. Battilani

Willeman  
1/15

• 151 n

25/11/22  
M. Cambiarac  
Cub

Barnabas Creek  
Mr. Petit (Mr. Guillermo) had  
my. friend for  
Prin - Mr. Camborne  
return  
the  
15

100

Guillet  
Prin' 11 Cambourne ac  
do not come to  
Academy  
: " they place  
Guillet 25  
a few weeks  
the deepest  
way

15  
Balt  
transm  
from  
the  
same  
in  
the  
same  
3/15/22

M. Huyg - Savez-vous de quoi il s'agit - 92240  
Il s'agit de la présentation de voitures à la réquisition

B.N.

COMPAGNIE  
du  
CHEMIN DE FER

du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

"NORFER-PARIS"

Tél. Trudaine { 15-88  
15-89  
15-97  
04-37

**PAS D'ANALYSE**

Spéciale  
Générale  
Divers

Classement des chevaux et des  
véhicules automotrices

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

à Monsieur TETTELIN  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la  
Surveillance.

N° D 3751

Paris, le 10 Mai 1922

18, Rue de Dunkerque,

PARIS  
24 MAI 1922

NORD

12 MAI 1922

Rec G  
R 2240

Vous avez bien voulu me communiquer l'avis de convocation ci-joint, concernant le classement des automobiles pour l'année 1922.

J'ai l'honneur de vous informer que les voitures utilisées par les Services du factage et du camionnage sont prises en location à la Compagnie Générale des Voitures pour le service des Chemins de fer, qui a reçu directement les convocations concernant les véhicules qui composent son effectif.

C'est ainsi qu'elle a présenté, le 1er courant, 27 camions poids lourd et qu'elle a été convoquée pour le 8 et, afin de présenter les 19 voitures de tourisme qui complètent son effectif.

L'avis de convocation, ci-joint, comporte donc vraisemblablement une erreur. Elle semble comprendre :

1<sup>er</sup> les 27 camions poids lourd visés ci-dessus pour

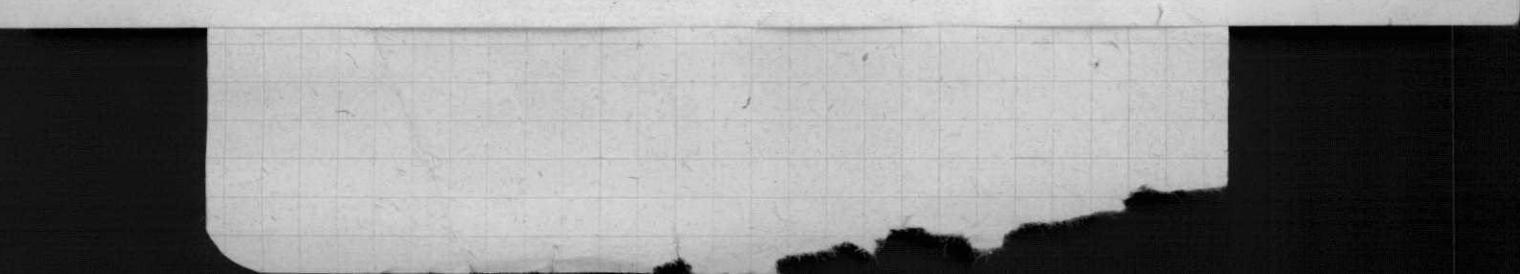
lesquels le nécessaire a été fait, plus 21 poids lourd appar-

Classe  
n'y avait  
pas de camionnage

M. Jullien  
18 MAI 1922

19/5

Classe  
n'y avait  
pas de camionnage



tenant soit à vos Services, soit à la 2e Division.

Je ne puis donc que vous laisser le soin de prendre les dispositions que vous jugerez utiles au sujet de ces automobiles.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation.

Pr l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

du Service Général de l'Exploitation

O. H. H. A. L. Y

18/5/22

Mouvement Cambodgian

Lettre ajoutée de M. Lebelle  
relative au classement des  
automobiles pour l'année 1922  
en retour pour classement

La note également ajoutée  
de M. Guillemand justifie le  
classement

Ch. H. A. L. Y

Classe

C.

May 20th 1922

Corps d'armée.

Département de la Seine

Arrondissement de PARIS-18

Loi du 22 juillet 1909.

CLASSEMENT

DES

AUTOMOBILES EN 1922.

24 MAI 1922

Instruction  
du 26 décembre 1921.

20 MAI 1922

Cr

2240

ANNEXE

AVIS DE CONVOCATION.

La Commission de classement n° 6 des voitures automobiles devant opérer à (1)

**BASTION 30** Bld Macdonald PARIS 17.

Vous êtes invité, en conséquence, à présenter les voitures automobiles ci-après

dont vous êtes possesseur le Lundi 1er MAI 1922 prochain, de 14 heures au 16 Rue des  
à l'emplacement désigné ci-dessus.

Le conducteur habituel de chaque véhicule, s'il est encore astreint aux obligations militaires devra être porteur de son livret individuel et le présenter au Président de la Commission de classement.

Fait à PARIS, le 20 MAI 1922

Le Maire,

E. KLEINMANN



DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CLASSEMENT DES AUTOMOBILES.

Les propriétaires qui ne peuvent venir eux-mêmes devant les Commissions doivent faire présenter les voitures par des personnes en mesure de fournir toutes les explications désirables.

Les propriétaires d'automobiles qui ne présenteraient pas leurs voitures peuvent être déférés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs; ceux qui feraient sciemment de fausses déclarations seraient passibles d'une amende de 50 à 2,000 francs (art. 16 de la loi du 22 juillet 1909). Les procès-verbaux établis le jour même, sont transmis sans délai au Procureur de la République, chargé d'assurer l'application de la loi.

Les voitures déclarées impropre au service ne sont pas présentées aux classements suivants.

Tout propriétaire qui présenterait une voiture reconnue impropre au service, aux lieux et places d'une voiture apte à ce service, serait passible des amendes prévues ci-dessus pour les fausses déclarations.

Sont exemptées de la présentation aux Commissions de classement les voitures appartenant aux docteurs en médecine, à raison d'une voiture par médecin; ces voitures doivent néanmoins être déclarées à la Mairie.

Les propriétaires qui, pour une raison autre que celle du déplacement du véhicule, ne pourraient présenter leurs automobiles à la Commission, doivent remettre à la Mairie, avant le passage de cette Commission, une attestation indiquant les motifs de l'empêchement. S'ils désirent présenter leurs véhicules dans un autre centre d'examen, ils mentionnent le numéro de la Commission choisie, ainsi que la date et le lieu de la présentation.

Les propriétaires dont les véhicules se trouvent temporairement sur le territoire d'une autre commune que celle où ils ont été recensés, peuvent les présenter devant une Commission opérant, soit au lieu de leur stationnement, soit dans leur voisinage.

Pour éviter toute poursuite, ces propriétaires doivent immédiatement après la présentation, adresser à la Mairie de la commune dans laquelle ces véhicules ont été recensés, une attestation indiquant le lieu et la date où leurs véhicules ont été présentés, ainsi que le numéro de la Commission et le corps d'armée dont elle dépend.

(1) Indiquer la Commune centre d'examen et l'emplacement choisi pour les opérations de la Commission.

(2) Ainsi que toutes les autres voitures automobiles dont vous êtes propriétaires et qui ne sont pas dispensées du classement.

COMPAGNIE  
DU  
**CHEMIN DE FER**  
DU NORD

## TRAVAUX ET SURVEILLANCE

## Matériel des Voies

PARIS - 95, Rue de Maubeuge (X<sup>e</sup>)  
PARIS - 2<sup>bis</sup>, Passage Ruelle (XVIII<sup>e</sup>)  
(Service Automobile)  
ERMONT (S.-&-O.), 94, Rue de l'Industrie  
(Atelier de la Voie)  
MOULIN-NEUF, par Chambly (Oise)

Paris	{	Gutenberg	4-31
Ermont			4-32
Moulin-Neuf			4-37
Paris Service Automobile Nord 34-12			6-26
Ermont.... 41			
Chambly.... Chemin de fer du Nord			

MONSIEUR PETIT  
INGÉNIEUR PRINCIPAL

Monsieur PETIT  
Ingénieur Principal

Par lettre ci-jointe, Monsieur l'Ingé-

nieur en Chef de l'Exploitation adresse à Monsieur TETTELIN un avis de convocation ci-joint concernant le classement des camionnettes, tonneaux et camions appartenant à la Compagnie du NORD, soit

3ème Division, soit 2ème Division.

*Le Sous-Ingénieur  
du Service du Matériel des Voies*

Milleran

MINISTÈRE de la GUERRE

SECTION de l'ARTILLERIE

2<sup>o</sup> bureau - 11<sup>o</sup> section

automobiles

N° 955I3-A/II-2-3

OBJET:

Exemption de la réquisition  
et du classement des véhicules  
automobiles des Compagnies de  
Chemins de Fer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 3 décembre 1920

20 MAI 1922

LE MINISTRE de la GUERRE

N° 2240

à MM. les Généraux Gouverneurs Militaires de  
PARIS - LYON - METZ - STRASBOURG

les Généraux Commandant les Corps d'Armée  
1 à 13, 15 à 21  
le Général Commandant la Division  
d'Occupation de Tunisie.

L'Instruction du 10 juin 1908 sur le recensement et le classement des chevaux et voitures prescrit l'exemption de la réquisition et du classement des chevaux et voitures attelées affectées au transport du matériel nécessaire par l'Exploitation des Chemins de Fer.

Les Compagnies des Chemins de Fer ont actuellement remplacé la plus grande partie de leurs moyens de transport hippomobiles par des véhicules automobiles.

Dans ces conditions, je décide qu'il y a lieu d'étendre aux véhicules automobiles des 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> catégories des Compagnies de Chemins de Fer les dispositions rappelées ci-dessus de l'Instruction du 10 juin 1908.

En conséquence, tout en restant soumis à la déclaration et au recensement, ces véhicules automobiles seront exemptés de la réquisition et du classement.

Ces nouvelles dispositions seront insérées dans l'Instruction en voie de refonte sur le classement des véhicules automobiles qui vous sera notifiée prochainement.

Pour le Ministre et Par s/ordre  
Le Général, Directeur de l'Artillerie  
P.O. le Colonel, chef du 2<sup>o</sup> Bureau  
Signé: REMONT.

MINISTÈRE de la GUERRE  
ETAT-MAJOR de l'ARMÉE

Copie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

4<sup>o</sup> Bureau  
1<sup>o</sup> section  
N<sup>o</sup> 4827/F

-SECRET-

Paris, le 13 décembre 1920

20 MAI 1922

BORDEREAU D'ENVOI

Le Colonel, Chef du 4<sup>o</sup> Bureau

ANNEXE

N<sup>o</sup> 2240

à MM. les Commissaires militaires des Réseaux

DESIGNATION DES PIÈGES	NOMBRE:	OBSERVATIONS
D.M. n <sup>o</sup> 95.513 du 11/2-3 du 3 décembre 1920, relative à l'exemption de la réquisition et du classement des véhicules automobiles des Compagnies de Chemins de Fer:	:	<p>Transmis avec prière de porter les dispositions ci-contre à la connaissance des Réseaux.</p> <p>Par analogie avec les dispositions adoptées pour les chevaux et voitures des Compagnies par la Note Ministérielle du 7 juillet 1904, les Réseaux devront adresser au Colonel Chef du 4<sup>o</sup> bureau, la liste des véhicules automobiles leur appartenant et qui seraient à exempter de la réquisition et du classement.</p> <p>I : Ces renseignements sont indépendants de ceux qui pourront être demandés le cas échéant par les Généraux Commandant les Régions, suivant les prescriptions de l'Instruction sur le classement des véhicules automobiles actuellement en voie de refonte et dont un exemplaire sera adressé aux Commissaires militaires des Réseaux.</p> <p>Le Colonel, Chef du 4<sup>o</sup> bureau Signé: MAURIER</p>

COMMISSION MILITAIRE  
du RESEAU DU NORD

COPIE conforme transmise à Monsieur le Commissaire Technique du Réseau, pour éléments de réponse.

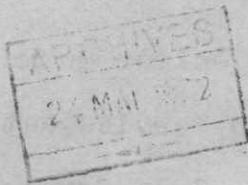
Paris, le 14 décembre 1920  
Le Commissaire Militaire Adjoint du Réseau  
Signé: HANAUT

Paris, le 16 décembre 1920. - B.M. n<sup>o</sup> 1802

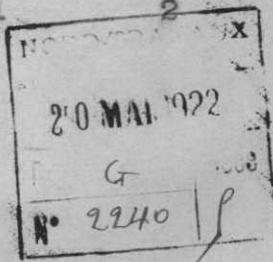
COPIE transmise à Monsieur SCHOELLER, Sous-Chef de l'Exploitation, chargé des Services Commerciaux & Administratifs pour examen et projet de réponse.  
Pr le Commissaire Technique du Réseau du Nord  
Signé: LECHELLE.

Paris,

28 avril



ARRIVÉE



Monsieur KLEINMANN  
Maire du 18ème Arrondissement  
PARIS

Le 20 courant vous avez bien voulu nous adresser un avis de convocation nous invitant à présenter le 1er Mai prochain à la Commission de classement, 48 camionnettes, tonneaux et camions dont nous sommes possesseurs.

T.A. II66

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la dépêche Ministérielle n° 95.513-A/II-2/3 du 3 décembre 1920, ainsi que la lettre d'envoi de Monsieur le Colonel, Chef du 4ème Bureau, en date du 13 décembre 1920, desquelles il ressort que les véhicules Automobiles des Compagnies de Chemins de Fer, sont, en restant soumis à la déclaration et au recensement, sont exemptés de la réquisition et du classement.

La déclaration des voitures appartenant au Service de la 3ème Division des Chemins de Fer du Nord, a été faite au Colonel, Chef du 4ème Bureau.

D'ailleurs, tous nos véhicules sont ou à vendre, ou répartis sur le Réseau en des points très différents et il nous serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de les présenter à Paris.

....

SCP LAMOIS  
PARIS

Monsieur GUILLEMAUD, Sous-Ingénieur du Matériel des Voies  
au Chemin de Fer du Nord, chargé du Service automobile, se pré-  
sentera ~~demain~~, lundi prochain, à la Commission de Classement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération  
distinguée.

2 pièces.

COMPAGNIE  
du  
CHEMIN DE FER

## du Nord

## EXPLOITATION

## SERVICE CENTRAL

**ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:**

"NORFER-PARIS

Tel. Gut. { 04-31  
04-32  
06-26

D N° 3751

B.M. N. 2-187

SECRET

Paris, le 18 Juillet 1922

18, Rue de Dunkerque,

ORDRE TRAVERSIER  
29 AOUT 1922  
D G 11006  
2240 G

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
à Monsieur TETTELIN,  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux notes secrètes par lesquelles le Commissaire Militaire du Réseau du Nord demande de lui faire parvenir une liste complète des automobiles (voitures de tourisme, camionnettes, camions de 3, 5 T) appartenant au Réseau.

✓ Je vous serais reconnaissant de me fournir les renseignements demandés par l'Autorité Militaire dans la forme prévue aux tableaux ci-annexés.

### L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation.

20 JUL 1922

Mr. L'Agénieur Chez  
Ci-joint Projets de lettres  
en forme. 19.8.22.

1947

✓ 2000

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Etat-Major de l'Armée

4<sup>e</sup> BureauCOMMISSION MILITAIRE  
DU RÉSEAU DU NORD

1538/CRN

Paris, le 7 Juillet 1922

ARCHIVES  
51 AOUT 1922Rép. A  
N° 2290 6Le Commissaire Militaire du Réseau du Nord  
à M. le Commissaire Technique du Réseau du Nord.SECRET

En réponse à votre lettre B.M. 2187 du 24 Mai 1922, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la 3<sup>e</sup> Direction, consultée, a confirmé que les véhicules automobiles appartenant aux Correspondants des Compagnies de Chemins de fer ne peuvent être exemptés de la réquisition, étant donné la situation actuelle des ressources du pays en moyens automobiles.

Toutefois, les voitures classées seront seules requises et il ne sera fait appel aux véhicules des correspondants des Chemins de fer qu'en dernier ressort et après épuisement des autres ressources.

Il en résulte que, le cas échéant, les Correspondants pourront disposer du nombre de véhicules suffisants pour assurer les transports les plus indispensables.

Par ailleurs, ainsi que l'indique la Note N° 769/F du 6 Juillet 1922 ci-jointe, il va être procédé de nouveau à une évaluation d'ensemble des besoins du pays en moyens automobiles en cas de guerre.

Les Réseaux pourront avantageusement faire figurer dans les nécessaires, les véhicules appartenant aux Correspondants et strictement indispensables pour faire face aux besoins du Service Commercial qui pourra être maintenu.

Dès achèvement de l'évaluation d'ensemble des besoins, il sera statué à nouveau et définitivement sur le régime à appliquer aux véhicules utilisés par les Chemins de fer.

Le Commissaire Militaire du Réseau du Nord,

Signé: GERMAIN.

B.M. 2187 du 7 Juillet 1922.

Copie

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Etat-Major de l'Armée

4<sup>e</sup> Bureau - I<sup>e</sup> Section

Véhicules automobiles nécessaires aux Compagnies de Chemins de fer à la mobilisation.

Paris, le 6 Juillet

1922.

29 AOÛT 1922

Rép. C

N° 22406

ANNEXE

N O T E

pour M.M. les Commissaires Militaires des Réseaux

769/F

Il doit être établi, par les soins de l'E.M.A., une statistique d'ensemble concernant les besoins du pays en véhicules automobiles en cas de guerre.

Parmi ces besoins, doivent figurer ceux des Réseaux de Chemins de fer tant pour assurer les transports indispensables à leur vie propre que pour faire face aux nécessités du Service Commercial dans les limites où il sera maintenu.

A ce dernier point de vue, l'évaluation sera faite dans chaque Réseau compte tenu du Service Commercial tel qu'il est prévu pendant la période de Concentration et en se basant sur l'expérience de la Guerre pour la période des Opérations.

Dans cette évaluation, il y aura lieu de distinguer les divers types de matériels, savoir:

voitures de tourismes  
camionnettes  
camions de 3 T, 5 T, 7 T.

M.M. les Commissaires Militaires des Réseaux sont priés d'adresser, dès que possible, les renseignements ci-dessus, au Colonel, Chef du 4<sup>e</sup> Bureau - I<sup>e</sup> Section.

Le Lieutenant-Colonel, Chef du 4<sup>e</sup> Bureau  
de l'Etat-Major de l'Armée,

Signé: GUITRY.

Commission Militaire du Réseau du Nord

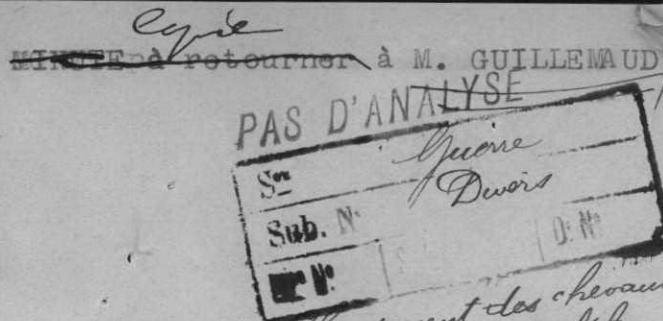
N° 1537/S.

7 Juillet 1922.

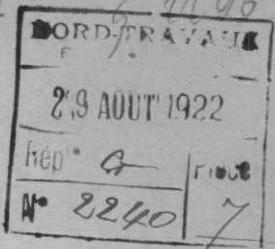
Transmis à Monsieur le Commissaire Technique,  
En le priant de fournir les renseignements ci-dessus  
demandés pour le 20 Juillet 1922.

Le Commissaire Militaire adjt,  
Signé: BRET.

B.M.2187



T.A. 2160



61 apprécier des chevaux et des  
véhicules automobiles

*Minerve*



22 aout 1922

Mon Cher Collègue,

Suite à votre lettre du 18 juillet dernier.

Je vous adresse ci-joint la liste complète des  
automobiles (voitures de tourisme, camionnettes, camions 3, 5  
et 7 tonnes) appartenant à la 3ème Division.

Pour chacune des catégories il a été dressé deux  
listes,

l'une pour les voitures conservées à titre définitif,

l'autre pour les voitures à vendre dès maintenant ou par la  
suite, au fur et à mesure de leur suppression.

Votre dévoué Collègue,

1 dossier.

*L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance*

*U. M. E.*

*CHASSON*

Monsieur JAVARY-Ingénieur en Chef de l'Exploitation -

PARIS D'ANALYSE  
COMPAGNIE Guerre  
du CHEMIN DE FER Provis  
du Nord  
EXPLOITATION  
SERVICE CENTRAL  
ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :  
" NORFER-PARIS "

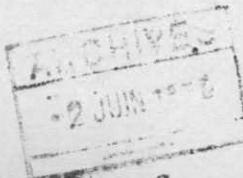
Classement des chevaux et des  
véhicules automobiles

*Dreyfus*

Tél. Trudaine { 15-88  
15-89  
15-97  
04-37

Paris, le 26 Mars 1923

18, Rue de Dunkerque, X.



Mon Cher Camarade,

*N° 3700*  
J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la note N° 1794 du 17 Mars courant, du 4e Bureau, concernant le classement et l'exemption de réquisition des véhicules automobiles que me transmet M. le Commissaire Militaire.

Je joins à cette copie les listes des véhicules que vous m'avez adressées, à ce sujet, par votre lettre du 22 Août 1922.

*M. Combauzac*  
Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire renvoyer ces listes après les avoir fait mettre à jour et y avoir fait figurer, d'une manière très explicite, les renseignements complémentaires demandés par l'Administration Militaire.

*M. Petit*

*L.*

*M. Scillemont*

28 MAR 1923

*M*

Votre dévoué, Camarade,

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation.

*Dreyfus*

*Suite sur page !!*  
*MAISON*

Monsieur TETTELIN  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance.

PAS D'ANALYSE

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
CHEMIN DE FER  
du Nord  
EXPLOITATION  
SERVICE CENTRAL  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
" NORFER-PARIS "

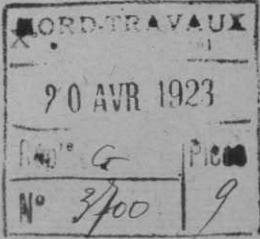
Tél. Trudaine { 15-88  
15-89  
15-97  
04-37

Mod. N. 931 bis B 16-1921 24,000 F. Let C.

*Secrétaire*

Paris, le 19 Avril 1923

18, Rue de Dunkerque,



Mon Cher Camarade,

N° D.3751

J'ai eu l'honneur de vous remettre, par ma lettre même numéro qu'en marge du 26 Mars dernier, une note N° 1794 du 17 Mars du 4ème Bureau, concernant le classement et l'exemption de réquisition des véhicules automobiles.

20/4/23  
M. Cambaum  
f

Je vous demandais de vouloir bien me renvoyer les listes qui étaient annexées à cette note, après les avoir fait mettre à jour et y avoir fait figurer d'une manière très explicite les renseignements complémentaires demandés par l'Administration Militaire.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir votre réponse aussitôt que possible.

Votre bien dévoué,  
P<sup>r</sup> L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

*Dufuheres*

*Suite sur face 11*

Monsieur TETTELIN,  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance.

COMPAGNIE  
du  
CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :

" NORFER-PARIS "

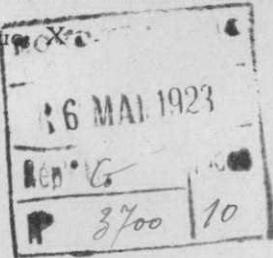
Tél. Trudaine { 15-88  
15-89  
15-97  
04-37

D. N° 3751



Paris, le 11 Mai 1923

18, Rue de Dunkerque



Mon Cher Camarade,

Je vous ai écrit le 26 Mars dernier pour vous prier de me donner des précisions que le 4ème Bureau (note n° 1794 du 17 Mars) demande au sujet du classement et de l'exemption de réquisition des véhicules automobiles de la Compagnie.

15/5/23  
M. Cambourne  
9  
Cette lettre a fait l'objet d'une confirmation de ma part le 19 Avril dernier.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir votre réponse d'urgence.

M. Petit  
Pourquoi tant tarder  
à répondre et prononcer  
un 2<sup>d</sup> rappel ? Je  
n'aime pas cela. Je signe  
le dossier demain et le  
projet de réponse.

Votre bien dévoué

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation,

Pr l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

L'Ingénieur en Chef

du Service Central de l'Exploitation

G. Léb. l

URGENT

Monsieur TETTELIN

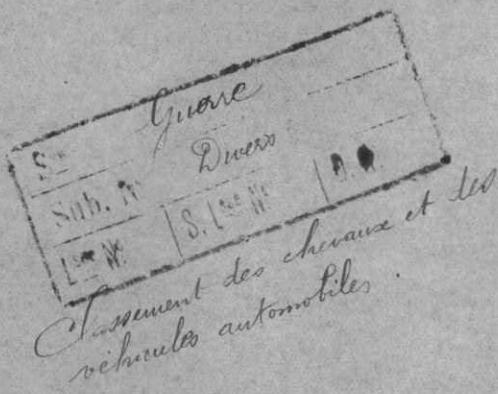
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance.

Joint sur pièce 11  
G. Léb. l

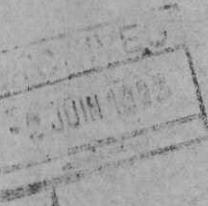
Minute

PAS D'ANALYSE

Copie a été faite à M. Cambournac ( M. etit )



Mai 1923.



Mon cher Collègue,



J'ai l'honneur de vous retourner ci-

joint la note n° 1794 du 17 Mars 1923, du 4<sup>e</sup> Bureau,  
ainsi que les deux listes des véhicules automobiles  
exempts de réquisition, que vous avez bien voulu me  
transmettre.

-3-

Ces listes ont été mises à jour au  
15 Mai, et donnent les renseignements complémentaires  
demandés par l'Administration militaire dans sa note  
du 17 Mars.

Tous ces véhicules, soit :

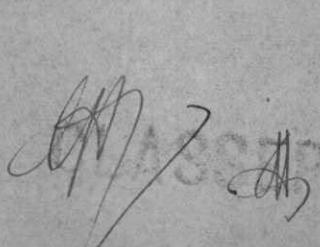
- 11 voitures de tourisme,
- 4 camions et tonnes vidange,
- 4 camionnettes,

appartiennent en propre à la Compagnie du Nord.

Votre dévoué Collègue,

  
L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance

Monsieur JAVARY, Ingénieur en Chef  
de l'Exploitation.-



2<sup>ème</sup> C A T E G O R I E =

( Voitures de Tourisme - Ambulances - Motocyclettes )

Sous-Catégorie du Véhicule			Désignation du Véhicule					Nom et Prénoms du conducteur habituel		Classement	OBSERVATIONS
Voitures de Tourisme	Voitures d'Ambulance	Motocyclettes	Marque de fabrique	Année de fabrication du châssis	N° et lettres d'inscription du véhicule, Donnée par le Service des Mines	Nature de la Carrosserie	Recrutement - ----- Classe - -----	Recrutement, classé	obtenu l'année previous		
1			Renault	EE. 61626	1917	1689. E,	4	Limousine	Arthur Prince	Lens 1893	En résidence à Paris
1			Renault	EE. 61625	1917	1649. E,	4	Limousine	Lethellier	Bethune 1912	6 <sup>me</sup> Arr <sup>dt</sup> à Arras
1			Renault	EE. 64971	1917	2635. E,	4	Limousine	Dauverlie	Lille 1915	4 <sup>me</sup> Arr <sup>dt</sup> à Lille
1			Renault	EE. 64972	1917	2636. E,	4	Torpèdo	Lambert Francis	Versailles 1914	Résidence à Ermont
1			Delaunay	J.A. 7561	1912	6644. E,	4	Torpèdo	Prince Ernest	Lens 1908	1 <sup>er</sup> Arr <sup>dt</sup> à Paris
1			Delaunay	J.A. 7569	1912	6683. E,	4	Torpèdo	Fregent	Laon 1902	5 <sup>me</sup> Arr <sup>dt</sup> à Laon.
1			Delaunay	J.A. 7571	1912	7434. E,	4	Torpèdo	Lemoire	Rouen 1912	7 <sup>me</sup> Arr <sup>dt</sup> à Valenciennes
1			Delaunay	J.A. 7566	1912	7731. E,	4	Torpèdo	(Réservé)		Résidence à Ermont
1			Vinot	A.J.K.D. 16727	1916	9909. E5	4	Limousine	Bruneau	Le Mans 1898	2 <sup>me</sup> Arrond <sup>t</sup> à Amiens
1			Brassier	C.H.M. 2. 109	1913	1308. E,	4	Limousine	Richard Pierre	Saint Omer 1907	8 <sup>me</sup> Arrond <sup>t</sup> à Cambrai
1			de Dion	H.D. 352	1918	4504. E,	4	Torpèdo	Ama	Saint Omer 1918	3 <sup>me</sup> Arrond <sup>t</sup> à Boulogne-sur-Mer.
1			de Dion	H.D. 355	1918	4507. E,	4	Torpèdo (Sans chauffeur)	(Réservé)		à Moulins-Neuf.
1			de Dion	H.D. 319	1918	3550. E,	4	Torpèdo			Résidence à Ermont

19

Le 15 Mai 1923.

3d Division

ANNEXE

ORD  
30 MAY 1923  
Reg G  
8700 11

1<sup>re</sup> Catégorie Poids lourds

Voitures conservées à titre définitif

Sous-catégorie du Véhicule

Designation du Véhicule

Nom et prénom du conducteur habituel

Recrutement  
-  
Classe

Classement obtenu  
1<sup>re</sup> année précédente

Observations

Transport de personnes/	Transport de Matériel	Tracteurs à voies tracteurs ou engins à chaînes	Remorques.	Trucks automobiles	Marque de fabrique	Lettres et Numéros characterisant le type du chassis	Année de fabrication du chassis	N°s et lettres d'inscription du véhicule donné par la gendarmerie des Mines	Porte vitre ou nombre de places disponibles	Nature de la carrosserie	Dimensions du plancher	Recrutement classe	Classement obtenu 1 <sup>re</sup> année précédente			
1					du Dion	F.R. 2149	1918	5783 E1	3F	Bâché	3 <sup>m</sup> 0 x 1 <sup>m</sup> 80	Tarbesot	Heureux 1900	X	à Chambly	
1					Ares	R 66 1 <sup>03</sup> /7027	1919	9968 E5	Tonne vidange						à Valençay	
1					- 1 -	R 66 1 <sup>03</sup> /5271	1919	9969 E5	- 3 -						à Aulnoye	
1					- 8 -	R 66 1 <sup>03</sup> /6063	1919	9970 E5	- 3 -						à S. Guenin	
1			X		Delahaye	56 D4 A	1918	4281 E1	1000 kg ou 10 personnes	Bâché	2 <sup>m</sup> 30 x 1 <sup>m</sup> 70	Pas de conducteur attitré				à <del>Amiens</del> Paris
1					- 8 -	- 8 -	1918	4282 E1	- 3 -	- 3 -	- 1 -	- 3 -				à Paris
1					- 8 -	- 8 -	1918	4288 E1	1 -	- 2 -	- 1 -	- 2 -				à Chambly
1					- 8 -	- 8 -	1918	4289 E1	1 -	- 2 -	- 3 -	Lambot, Louis Versailles	1914			à <del>Amiens</del> Paris

Le 16 Août 1922  
Le Mai 1923

3e division

ORD	14
210 MAY 1923	
G	
3700	11

ANNEXE

## 2ème Catégorie

## Véhicules de Tourisme . Ambulances . Motocyclettes .

Voitures conservées à  
titre définitif.

ANNEXE

20 MAY 1923

100	G
3700	11

4/4

Mullenau

Nenç hater ette affare ave  
mis lundi 23 à 14h , apn avin  
p'pose' et avance 2 tableaux en  
blanc

66

CHEMIN DE FER DU NORD  
Travaux & Surveillance  
Service Automobile  
8<sup>e</sup>, Rue Jean-François Lépine, PARIS-18<sup>e</sup>  
Tél.: Nord 87-81

Paris le 4 Avril 1923

20.3.23

105° G

N 3700

11

ANNEXE

Document Petit  
Informatif principal

Ci-joint en retour les listes des  
véhicules automobile exempts de  
réquisition après messe à Paris.

Tous ces véhicules appartiennent  
en propre au Réseau du Nord (3<sup>e</sup> div.)  
soit 14 voitures de tourisme,  
4 camions et voitures de charge  
4 camionnettes

M. Fallant

Fulleran

Papelette de

M. Falb : 10 Juin

1. tout payé  
6/4

16 3/4

COMPAGNIE  
du  
CHEMIN DE FER  
du Nord  
EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL  
ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE:  
"NORFER-PARIS"

Tél. Gut. { 04-31  
04-32  
06-26

N°D.2847

MD

SECRET

Guerre  
Divers

Classement des charges et des  
véhicules automobiles

18, Rue de Dunkerque. X.

Paris, le 6 Février 1924

8 FEB 1924

6/83 12

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint, copie d'une note de M. le Colonel, Chef du 4ème Bureau, transmise par M. le Commissaire Militaire et relative à l'exemption de réquisition de nos véhicules automobiles.

Ainsi que vous le verrez, on nous demande, dans cette note, d'établir un ordre de priorité en ce qui concerne les camions et camionnettes et de l'indiquer sur les listes.

En conséquence, je vous remets, ci-joint, les listes établies par vos Services, que vous m'avez envoyées par votre note du 29 Mai 1923. Je vous serais très obligé de vouloir bien me renvoyer ces listes après y avoir fait indiquer, par un numéro, en face de la désignation de chacun des camions ou camionnettes, l'ordre de priorité de non réquisition qu'il convient de proposer à l'Administration militaire.

M. Tételin  
8 Fév 1924

Votre bien dévoué,  
L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation,

Reçu le 21/2/24  
CL

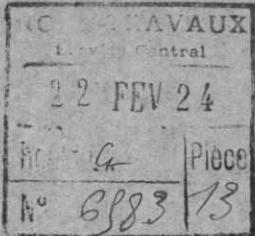
Monsieur TETTELIN,

Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance.

Minute

Copie à M. Petit ( M. Guillemaud) (f)

6583/13



21 février 1924.

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance,

à Monsieur Javary, Ingénieur en Chef de l'Exploitation.

-I-

En retour le dossier relatif à l'établissement de l'ordre de priorité de non réquisition, pour les camions et camionnettes du Réseau du Nord.

A mon avis, aucun ordre de priorité de non réquisition n'est à établir pour :

- le camion de Dion,
- les 4 camionnettes Delahaye,
- les 3 tonnes Vidange Ariès de la 3<sup>e</sup> Division.

Tous ces véhicules sont également nécessaires aux besoins du Réseau, même en cas de guerre.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance

*L.* *E.*  
CLÉS 20

COMPAGNIE  
du  
CHEMIN DE FER  
du Nord  
EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

" NORFER-PARIS "

Tél. Trudaine { 15-88  
15-89  
15-97  
04-37

BN N° 7283

Classement de chevaux et des véhicules  
automobiles.

PARIS D'ANALYSE

B.N.

Paris, le

7 Juin 1924

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

CONFIDENTIEL

Le Directeur de l'Exploitation  
Commissaire Technique du Réseau

à Monsieur TETTELIN  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la  
Surveillance



Vous voudrez bien trouver ci-joint, copie d'une  
lettre du Colonel Chef du 4<sup>e</sup> Bureau demandant une statistique  
des véhicules type autobus ou auto-car en service  
sur le Réseau.

Je vous serais obligé de vouloir bien me renseigner  
en ce qui concerne vos Services et de me renvoyer, à cet  
effet, le tableau ci-joint, après l'avoir fait compléter  
par les indications qu'il comporte.

Le Directeur de l'Exploitation  
Commissaire Technique du Réseau.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adj<sup>t</sup> du Réseau du Nord

11 JUIN 1924

21/6.

3<sup>me</sup> 1<sup>re</sup> 2<sup>me</sup>  
La Cie ne dispose d'aucun  
véhicule type autobus ou auto-car.

Fullmann

repondre le 26 juin  
CLASSÉ

12 JUIN 1924

Etat-Major de l'Armée

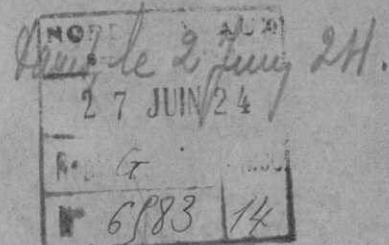
COPIE

4e Bureau - 3e Section

CONFIDENTIEL

Objet

NOTE



Statistique des autobus  
et autos-cars appartenant  
aux Réseaux de Chemins  
de fer et à leurs Correspondants

pour MM. les COMMISSAIRES MILITAIRES  
DES RESEAUX

N° 306

En vue d'augmenter le plus possible le nombre d'unités automobiles pouvant, au début de la mobilisation, transporter des troupes, l'Etat-Major de l'Armée envisage la mise sur pied d'unités de transport de personnel constituées au moyen de véhicules type autobus ou auto-car.

Une statistique générale de ces véhicules en service sur le territoire est en conséquence en cours d'établissement.

MM. les Commissaires Militaires sont priés de vouloir bien faire connaître le plus tôt possible, en ce qui concerne leur Réseau, le nombre et les caractéristiques éventuelles des véhicules susvisés:

1<sup>er</sup> - appartenant à la Compagnie

2<sup>me</sup> - appartenant aux Correspondants de la Compagnie.

Le COLONEL, Chef du 4e Bureau,  
GUITRY.

COMMISSION MILITAIRE  
DU RESEAU DU NORD

N° 8.746/C.R.N

Paris, le 3 Juin 1924

Transmis à M. le Commissaire Technique, avec prière de bien vouloir fournir les renseignements demandés.

Le Commissaire Militaire du Réseau  
du Nord,  
Commandant GERMAIN.

ETAT DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNEL  
APPARTENANT AUX COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER ET A LEUR

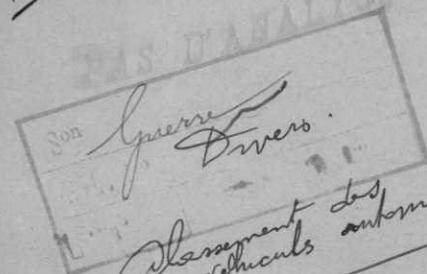
## autobus et autos-car

## CORRESPONDANTS.

2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2

Désignation des propriétaires	Sous-Catégorie du véhicule.	Caractéristiques du
Noms et Prénoms : Profession : Domicile : Autobus : Auto-car : Marque : de fabrique : lettres : et N°s : caracté- risant le : type de : chassis : Année : de : lettres : fabri- : cation : du : châssis : dormés : par le : Service : des Mines		

18.1



406

NORD - 1	AUX
Zone Centrale	
17 JANV 1929	
Réf. G	préc.
N° 1113	16

classement des véhicules automotrices  
charues et des véhicules automotrices

Aclamer 3/1/29  
La prime de 5000<sup>fr</sup> d'achat a  
été encaissée Guillemaud

CLASSEUR

G

17.

Je explique la récaisse  
de cette prime

17.1

11 JANV 1929

M. CAMBOURIEC

M. Petit

Mouvement Cambouriec

20/1

Mouvement Tételis est bon au moment de  
me donner de cette prime. Ce mouvement bien a été  
répondu par moi au moment où a été remise la  
commande du canot à gaz à Guillemaud

Il joint lettre de la mairie, Bellot rapportant  
des renseignements utiles

La prime d'achat qui nous a été allouée sera  
mandatée par les soins du Pare d'assurance  
régional de la Fère.

M. Guillemaud a reçu ce matin  
certificat de prime au général 19. JAN 1929  
Corum auquel le 25 corps d'armée à Amiens  
(Bellot)

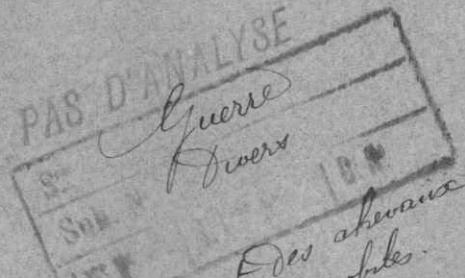
11.1.1929

certificat de puine  
Bour 17  
versé à M. Guillemand  
le 28.9 pour être  
envoyé au M. de la Guine

Le certificat de prime (Bon n° 17)  
a été renvoyé à M. Guillemaud  
le 28-9-29 pour être adressé  
au ministère de la guerre en vue  
du paiement de la prime  
d'entretien.

28-9-29  
Guillemaud

COPIE à M. PETIT (M. Guillemaud).



MINUTE

REC  
27 JUIN 24

6583

26  
24 Juin 1924.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance

à Monsieur JAVARY,  
Directeur de l'Exploitation  
Commissaire Technique du Réseau.

Par lettre B.M. N° 7283 du 7 Juin courant  
vous avez bien voulu me transmettre copie d'une  
lettre du Colonel Chef du 4<sup>e</sup> Bureau relative à la  
statistique des véhicules type autobus ou auto-car  
en service sur le Réseau, avec prière de vous rensei-  
gner en ce qui concerne mes Services.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
la 3<sup>e</sup> Division ne dispose d'aucun véhicule type  
autobus ou auto-car.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance

EB

✓

✓

MM 7 B

4782

COMPAGNIE  
DUCHEMIN DE FER  
du Nord

Registre du Commerce Seine 52.298

RF/Ad

Paris, le 7 Mai 1929

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS » Tél. TRUDAINE 15-88, 15-89, 15-97, 04-37

NORD-TRAVAUX

- 8 MAI 1929

Rép G

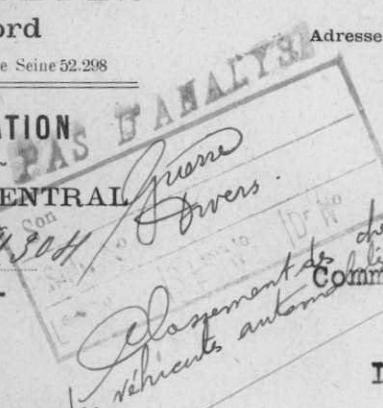
N° 1113

Pièce 17

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

N° 304



L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord  
et des véhicules automotrices  
et des véhicules automotrices

à Monsieur TETTELIN  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la  
Surveillance

7 MAI 1929

M. GAMBOURNA

M. Petit

Nous devons adresser au 4<sup>ème</sup> Bureau E.M.A., dans la forme prescrite par l'Instruction Interministérielle pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au recensement, au classement et à la réquisition des voitures automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du Chemin de fer et dont nous demandons l'exemption de réquisition.

Monsieur l'ingénieur Chef. Je vous remets, ci-joint, copie du cadre des tableaux à préparer à cet effet.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien faire dresser ces tableaux et de me les envoyer en double exemplaire.

Les véhicules exemptés de réquisition restent soumis à la déclaration et au recensement, la présente mesure ne fait donc pas obstacle aux formalités ordinaires à remplir tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du réseau du Nord

SCIP LAFITTE. 1400 bis C (3-26)

10 MAI 1929

## VEHICULES AUTOMOBILES NECESSAIRES

2<sup>e</sup> Catégorie - Voitures  
et motocycles

Désignation des propriétaires Adresse.	Sous-Catégorie du véhicule .-			Désignation							
	Voitures de tourisme	Voitures d'ambulance	Motocyclettes	7	8	9	10	11	12		
1-2-3	4	5	6								

Colonne 4. Ne sont considérées comme Voitures de tourisme que celles qui ne sont  
pas susceptibles de transporter au moins 8 personnes, non compris le  
conducteur et son aide.  
Méthodes : T. tourismes  
V. Voiturettes  
C.C. Cycle-cars

ES aux BESOINS du CHEMIN de fer DU NORD  
de tourisme, ambulances  
ettes.

NORD - TRAVAUX  
Service ~~General~~  
- 2 JUIN 1929  
Rép<sup>re</sup> G. Place  
N° 1113 77

### du véhicule

## VEHICULES AUTOMOBILES NECESSAIRES aux

1<sup>re</sup> Catégorie -

Désignation des propriétaires. Adresse.	Sous-Catégorie du véhicule							Désignation						
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
1-2-3														

Colonne 4 - Voitures susceptibles de transporter au moins 8 personnes non compris le conducteur et son aide.  
 5 - Camions, fourgons et camionnettes  
 17 - Non compris le conducteur et son aide.

## BESOINS du CHEMIN de FER du NORD

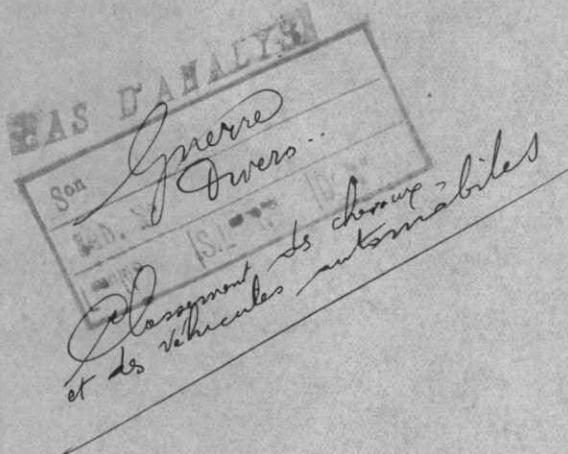
### Poids lourd

### du véhicule

ANNE LEX

NORD - TRAVAUX  
Service Central  
- 2 JUIN 1929  
Rép<sup>r</sup> G. Pièce  
N° 1113 17

MINUTE  
COPIE à M. PETIT (M. GUILLEMAUD)



J'aur

7 JUIN 1929

NORD - TRAVAUX	
Service	Capitaine
- 7 JUIN 1929	
Rep <sup>re</sup> 6.	Pièce
N° 1113 18	

4 Juin 1929.

f

L'Ingénieur en Chef des Travaux  
et de la Surveillance,

à Monsieur MOYRAND,  
Ingénieur en Chef de l'Exploitation,  
Commissaire Technique Adjoint  
du Réseau du NORD.

T.M.V.  
G.N° 613

-----

-4-

Par lettre N° B.M.304 du 7 Mai dernier, vous avez bien voulu me demander de vous faire adresser la liste des véhicules automobiles en service à la 3ème Division et dont nous demandons l'exemption de réquisition.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en double exemplaire, les listes dressées dans la forme prescrite par le 4ème Bureau E.M.A.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux & de la Surveillance

M - L

CLASSÉ

LY.

PROJET

PARIS , le

~~ANNEEZ~~

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 7 JUIN 1929	
Rép <sup>r</sup> G.	Pièce
N° M3 18	

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

à Monsieur MOYRAND , Ingénieur en Chef de l'Exploitation , Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord .

T.M.V.  
G- N° 613.

-----

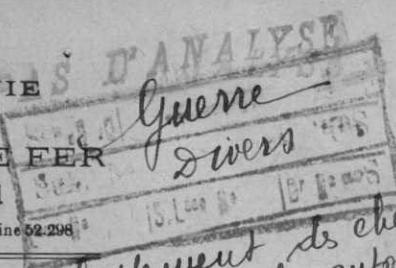
N° B.M. 304

Par lettre ~~ci-jointe~~ du 7 Mai , vous avez bien voulu me demander de vous faire ~~adresser~~ la liste des véhicules automobiles ~~1ère et 2ème catégorie~~ en service à la 3ème Division et nécessaires aux besoins du Chemin de Fer du Nord . ~~et dont nous demandons l'encyclopédie de~~   
~~Veuillez trouver ci-joint les tableaux remplis~~ ~~de~~   
~~ci-joint les tableaux remplis~~ en double exemplaire .   
~~devenez la forme permise par le 4ème L.M.D.~~   
Votre dévoué Collègue

*L'Ingénieur en Chef  
des Travaux et de la Surveillance*

29  
COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

Registre du Commerce Seine 52.298

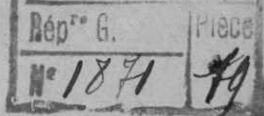


Paris, le 7 MAI 1934

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 »

TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 - TRUDAINE INTER 33



EXPLOITATION  
SERVICE CENTRAL

*Classement et des véhicules de chevaux  
et des véhicules automobiles  
Secret*

TV. N° CR. -R.A.

A.463/2

L' Ingénieur en Chef de l' Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD

à Monsieur CAMBOURNAC

Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

-----

9 MAI 1934

SH

*Le flancement  
de la drague  
me demande*

Nous devons adresser à l'Autorité Militaire,  
dans la forme prescrite par l' Instruction Interministérielle  
pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au  
recensement, au classement et à la réquisition des véhicules  
automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires aux  
besoins du Chemin de fer et dont nous demandons l'exemption  
de réquisition.

Je vous remets, ci- joint, copie du cadre des  
tableaux à préparer à cet effet.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien  
faire dresser ces tableaux et me les envoyer en double  
exemplaire.

Les véhicules exemptés de réquisition restent  
soumis à la déclaration et au recensement, la présente  
mesure ne fait donc pas obstacle aux formalités ordinaires à  
remplir tant au point de vue civil qu'au point de vue mili-  
taire.

L' Ingénieur en Chef de l' Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du réseau du NORD

30/5/34

ANNEXE

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
22 JUIN 1934	
Rép <sup>r</sup> G.	Pièce
N° 1871 19	

Moumeni Joattant

Ci-joint la lettre A 463/2 du 7 mai 1934 de Moumeni  
l'Ingénieur en chef de l'exploitation Commissaire technique  
adjoint du Région du Nord à Moumeni Camboniac.

M. Guillemand a établi en deux exemplaires la  
liste des véhicules utilisés par la 3<sup>e</sup> division.

Les véhicules doivent figurer parmi les véhicules  
2<sup>e</sup> catégorie.

Vous vous devez bien faire remplir les colonnes les concernant

T.S.P. - 1 JUIN 1934

M. Leproux

M. Ligon

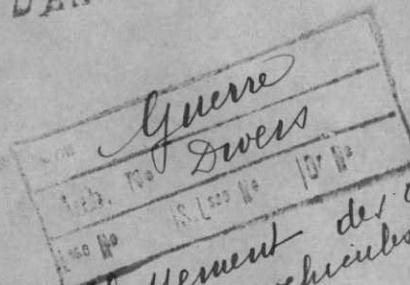
g

MM 6  
A

H. Etienne

13/6/34

FEAS D'ANALYSE



Classification des chevaux  
et des véhicules automobiles

T.S.P./I.

L'Annexe



8 Juin 1934

MINUTE

L'Ingénieur en Chef des Travaux  
et de la Surveillance

À M. l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation,  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD.

SECRET

Comme suite à votre lettre TV. CR.-RA. du 7 Mai, je vous adresse  
ci-annexés, en double exemplaire, les tableaux des véhicules 1<sup>ère</sup> et  
2<sup>ème</sup> catégories nécessaires aux besoins du Chemin de Fer et pour lesquels  
il y a lieu de demander à l'Autorité Militaire l'exemption de réquisition.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux et de la Surveillance

ESR

13/6  
Che

CLASSE

Véhicules automobiles nécessaires aux besoins du Chemin de fer du Nord  
2<sup>e</sup> Catégorie - Voitures de tourisme, ambulances et motocyclettes.

ANNEXE

NORD-TRAVAIL  
Service Général  
27 JUIN 1934

Recr. Cr. Pièce  
N° 1871

Sous catégorie du véhicule			Désignation du véhicule											Lieu d'emploi habileté du véhicule				Conducteur habilité du véhicule				
Voitures de tourisme	Voitures d'ambulance	Motocyclettes	Nom du constructeur (marque)	Indication du type	Numéro d'ordre dans l'atelier du type	Numéro en C. 9. d'identification des 5 <sup>e</sup> séries	Année de fabrication	Roues à bandes pliantes ou pneumatiques	Carrosserie	Tour de bord et toiture en arrière	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule	Nombre de places dans le véhicule				
Tourisme			Renault	ME	138193	17	448386	1928	Staunhoff	Open	Ouverte	6										
			Citroën	C <sup>6</sup>	2705	14	1245RBS	1928	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	Forme	7										
			- d <sup>e</sup> -	AC <sup>4</sup>	7853	9	1795RBS	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	17593	- d <sup>e</sup> -	768 RBS	1929	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	30668	- d <sup>e</sup> -	3292 RBS	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	51248	- d <sup>e</sup> -	3469 RBS	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	54528	- d <sup>e</sup> -	8803 RD	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	54525	- d <sup>e</sup> -	8801 RD	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	18192	14	318 RD4	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	18192	14	318 RD4	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	AC <sup>4</sup> F	9	6711 MA2	1931	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
	Ambulance		- d <sup>e</sup> -	B 14	253155	- d <sup>e</sup> -	1245X9	1926	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	- d <sup>e</sup> -	7										
			Brigette Empereur		Alfa Romeo	134.434	1		1932	d.												
			d.		Geugeot	4.923	1			d.												
			d.			4.364	1			d.												
			d.			51.449	1			d.												
			d.			4.980	1			d.												
			d.			2.806	1		1933	- d.												
			d.			1.943	1			d.												
			d.			1.944	1			d.												
			d.			1.945	1			d.												
			d.			1.946	1			d.												
			d.			1.953	1			d.												
			d.			1.954	1			d.												
			d.			1.958	1			d.												

1934

Véhicules automobiles nécessaires aux besoins du Chemin de fer du Nord  
 1<sup>re</sup> catégorie - vds lourds  
 Désignation du véhicule

Sous catégorie du véhicule		Transport de matériel												Conducteur habituel				
Transport	matériel	Fréquence	Indication	no d'ordre	Fabricant	numéro	Année	Roues	Capacité	Emploi	Conducteur	nom	Prénom	matricule	Recrutement			
matériel	Fréquence	ou roues	du type	du type	en	matériel	de fabrication	en	utilisé	habitatuel	nom	Prénom	matricule	matricule	Recrutement			
-	Camion	Berliet	CBA <sup>2</sup>	31879	22	1703 E4	1919	AV pneu PR bandage	Serco	4000 kg	Bois	2 <sup>0</sup> x 3 <sup>0</sup> 0	Arnas	Désenfant Louis	1920	219	bon	
-	- d° -	de Dion	FR	2149	25	5783 E1	- d° -	- d° -	- d° -	3000 kg	Bois	1 <sup>0</sup> 0 x 2 <sup>0</sup> 5	Lens	Mialle Louis	1914	608	cauchoue	
-	- d° -	Berliet	GC9G	45968	14	920 E20	1928	- d° -	Bois	5000 kg	Bois	2 <sup>0</sup> x 4 <sup>0</sup>	Houplines (Hauts-de-France)	Pitou Raoul	1925	111	bon	
Camionnette	- d° -	Delahaye	56D <sup>4</sup> A	12870	14	4282 E3	1919	Pinus	Serco	1600 kg	Bois	1 <sup>0</sup> 0 x 2 <sup>0</sup> 35	Arques	Brin François	1914	6718	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	13421	14	4286 E1	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Longuenée	Dordoux Louis	1917	552	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	12856	14	4287 E1	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Le Bourget	Richard Joseph	1912	1234	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	12875	14	4289 E1	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	bon		
	- d° -	- d° -	- d° -	12863	14	4290 E1	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Béthune	Sauvaget Julien	1913	453	bon	
Camionnette	Citroën	AC4	68925	9	3629 RE7	1929	- d° -	- d° -	8	1000 kg	- d° -	1 <sup>0</sup> 35 x 2 <sup>0</sup> 06	Dunkerque	Leprin Maurice	1912	432	bon	
	- Camionnette	- d° -	- d° -	55168	9	4631 RD7	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	1 <sup>0</sup> 40 x 2 <sup>0</sup> 10	Lens	Nicole Jean	1923	952	bon	
	- d° -	- d° -	C <sup>2</sup> P	169397	12	7090 RE2	1931	- d° -	- d° -	1800 kg	Bois	1 <sup>0</sup> 20 x 2 <sup>0</sup> 10	La Chapelle	Hubert Baptiste	1910	161	bon	
	- d° -	Delahaye	83/7	26327	15	5617 X2	1926	- d° -	- d° -	2000 kg	- d° -	1 <sup>0</sup> 68 x 3 <sup>0</sup> 65	Aulnoye	Chartier Émile	1919	1160	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	32791	14	6156 RB3	1928	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	1 <sup>0</sup> 80 x 3 <sup>0</sup> 10	Dunkerque	Hether Fernand	1910	14	bon	
Camionnette	- d° -	- d° -	- d° -	34750	14	7332 DS	1929	- d° -	- d° -	14	- d° -	- d° -	Florion	Recareux Emile	1910	1960	bon	
	- Camionnette	- d° -	- d° -	35005	14	3229 RD7	1930	- d° -	- d° -	2600 kg	Bois	1 <sup>0</sup> 80 x 3 <sup>0</sup> 45	Paris	Brina Ernest	1908	121	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	35457	14	6373 RE6	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	1 <sup>0</sup> 70 x 3 <sup>0</sup> -	Lesquin	Cicat Simon	1923/2	406	bon	
	- d° -	- d° -	- d° -	35312	14	5626 RE6	1931	- d° -	- d° -	16	- d° -	1 <sup>0</sup> 70 x 3 <sup>0</sup> 50	Montbéliard (Haute-Saône)	Noel Antoine	1919	3354	bon	
	- d° -	Renault	PR/B	1006	11	8615 RG6	1933	- d° -	- d° -	12	2000 kg	Bois	Dunkerque	Leprin Maurice	1912	432	bon	
- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	971	11	8614 RG6	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Wih	Moreau Leon	1902	2199	Dunkerque	
- Tonne	Vidange	Ariès	R 66/3	7229	18	8328 I4	1921	- d° -	- d° -	1000 kg	Tonne	-	2000 kg	Arnas	Paris Victor	1914	651	Sens
- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	7027	18	9968 ES	1920	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Valenciennes	Verplancke Edmond	1918	1740	Valenciennes
- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	5271	18	9969 ES	1919	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	- d° -	Aulnoye	Wauzons conducteur	-	-	-

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

Référence à appeler dans la réponse :

TV.CR. / R.A.

Guérin 8/63 te  
Divers

15 JUIN 1935

M. FLAMENT

M. Barnam

échappement  
chevaux et  
véhicules  
automobiles

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord  
à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de  
la Surveillance

M. Bacot

17 JUIN 1935

Nous devons adresser à l'Autorité Militaire, dans  
la forme prescrite par l'Instruction Interministérielle  
pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au  
recensement, au classement et à la réquisition des voitures  
automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires  
aux besoins du Chemin de fer et dont nous demandons l'exem-  
ption de réquisition.

Je vous remets, ci-joint, les tableaux à prépa-  
rer à cet effet.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir  
bien faire dresser ces tableaux et me les envoyer en double  
exemplaire pour chaque catégorie de véhicules et par région  
militaire.

Les Régions Militaires intéressant notre Réseau

sont délimitées ainsi qu'il suit :

.....  
L'ingénieur Principal, Chef du Service  
des Ateliers, Approvisionnements et Magasins de la Voie

8/7/35

EB

Paris, le 14

JUIN 1935

NORD  
Secteur 1  
3 SEP 1935  
Rep<sup>re</sup> g  
N° 4973 21

18, Rue de Dunkerque. X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 »

Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33

Expédié le 23/7/35

CLASSEUR

Gouvernement Militaire de PARIS - Seine, Seine-et-Oise,  
Seine-et-Marne

1<sup>re</sup> Région - Nord, Pas-de-Calais

2<sup>ème</sup> Région - Aisne, Oise, Somme, Ardennes (Arrondissement de Mézières)

3<sup>ème</sup> Région - Manche (en partie), Calvados, Eure, Seine-Inférieure.

Les véhicules exemptés de réquisition restent

soumis à la déclaration et au recensement, la présente mesure ne fait donc pas obstacle aux formalités ordinaires à remplir tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord,

*Alain*

LY.

Copie a été faite à  
M. BARMANN (M. BAGOT)

CONFIDENTIEL MINUTE

1879  
NORD-TRAVAUX  
Sect. v. Cr. 1935  
- 3 SEP 1935  
Rep. g. Paris  
N 11978 ee

23 AOUT 1935

23 AOUT 1935

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de  
la Surveillance

à Monsieur GOURSAT, Ingénieur en Chef de  
L'Exploitation, Commissaire Technique Adjoint  
du Réseau du Nord.

Par lettre TV.CR / R.A. A 463/2 du 14 Juin 1935,  
vous m'avez demandé de vous faire parvenir la liste  
des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du Che-  
min de fer et dont nous demandons l'exemption de ré-  
quisition .

Je vous adresse ci-joint , en double exemplaire ,  
les tableaux que j'ai fait établir pour chaque caté-  
gorie de véhicules et par région militaire .

L. Barmann

Je ferai que nous avons déjà  
envoyé ces renseignements les années  
précédentes. Pour cette année, nous vous demandons  
l'adresse, en quoi les renseignements actuels  
diffèrent des précédents

EH

M. Bagot

15 JUIL 1935

EH

Cher Monsieur l'Ingénieur en chef.  
Nous avons fourni les mêmes renseignements en 1934 à l'autorité  
Militaire mais sans préciser les Régions Militaires.  
Cette année les états sont établis par régions militaires.

AB/19/20/8 EH

CLASSEER

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

LE DIRECTEUR  
DE L'EXPLOITATION

Référence à rappeler dans la réponse :

TV.CR. / R.A.  
A./463/2

11 JANV 1936  
M. FLAMENT

M. Barmann

J. Bacot

18/1/36 EM

guerre  
d'ores

Classement  
chevaux  
SECRET et  
des  
automobiles  
des véhicules

Paris, le 10 JANVIER 1936

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 » Service Central

Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33

13 JANV 1936

Rép. 8 Pièce  
N° 6996 P.J

Le Directeur de l<sup>e</sup> Exploitation  
Commissaire Technique du Réseau du NORD

à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de  
la Surveillance

Suite à mes précédentes communications, mêmes références qu'en marge, relatives à l'exemption de réquisition, en cas de mobilisation, des véhicules automobiles nécessaires aux besoins du Chemin de fer.

Je vous adresse, sous ce pli, copie d'un état comportant la décision prise par l'Autorité Militaire, pour ce qui concerne le recensement de 1934, à l'égard des véhicules utilisés par le Service de la 3<sup>e</sup> Division.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire retourner à M. le Général Commandant l'Artillerie de la Région de PARIS, dans les conditions indiquées par la lettre, dont ci-joint copie, du 20 Décembre, de la Préfecture de la Seine et au moyen des bordereaux ci-annexés, les ordres de convocation antérieurs à 1935, afférents aux véhicules considérés, devenus inutiles.

En retour au classement

affaire traitée directement  
avec M<sup>me</sup> Duchambon —

5/2/36

CLASSEUR

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

---

**EXPLOITATION**

---

**SERVICE CENTRAL**

Référence à rappeler dans la réponse:

TV. CR. / R.A.  
A. 463/2

ER N° 18, Rue de Dun  
ER Paris, le 21  
ER blassement des  
ER chevaux et des véhicules  
ER automotrice  
ER **SECRET** **Adresse Télégraphique « NO**  
ER **Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99**

31

FEVRIER

1930

1936  
NORD - TRAVAUX  
Service Central  
ER 33 21 FFV 1026

Rép. *G* Pièce  
N° 556 24

L' Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD  
à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

Nous devons adresser à l'autorité militaire, dans la forme prescrite par l'Instruction Interministérielle pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au recensement, au classement et à la réquisition des voitures automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du Chemin de fer et dont nous demandons l'exemption de requisiition, pour l'année 1936.

Je vous remets, ci-joint, les tableaux à préparer à cet effet.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien faire dresser ces tableaux et me les envoyer en double exemplaire pour chaque catégorie de véhicules et par région militaire.

Les Régions Militaires intéressent notre Réseau sont délimitées ainsi qu'il suit:

Gouvernement Militaire de PARIS :

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne,

1ère Région : Nord, Pas-de-Calais,

2ème Région : Aisne, Oise, Somme, Ardennes (Arrondissement de Mézières),

3ème Région : Manche (en partie), Calvados, Eure, Seine-Inférieure.

Les véhicules exemptés de réquisition restent soumis à la déclaration et au recensement, la présente mesure ne fait donc pas obstacle aux formalités ordinaires à remplir tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation,  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord,

Joint à l'ordre de service.

Alaud

L'ingénieur en chef

L'joint réponse.

23/3/36

W/B

En Expédition  
le 27/3/36

CLASSE

LY.

Fait copie à M. BARMANN (M. BACOT).

27 Mars 1936

XXX

MINUTE

86956

REC	
31 MARS 1936	
REG	FILE
6956	EE

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

à Monsieur GOURSAT, Ingénieur en Chef de l'Exploitation, Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord.

Par lettre TV.GR / R.A. A 463/2 du 21 Février dernier, vous m'avez demandé de vous faire parvenir la liste des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du Chemin de Fer et dont nous demandons l'exemption de réquisition.

Je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires, les tableaux que j'ai fait établir pour chaque catégorie de véhicules et par région militaire.

ci-joint  
au cl

W. H. L.

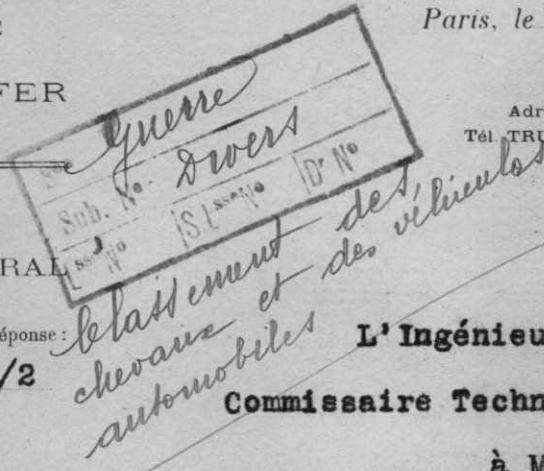
MISSER

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

Référence à rappeler dans la réponse:  
TV.CR. A / 463/2



Paris, le

16 NOVEMBRE 1936

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 »  
Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33



L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD

à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la  
Surveillance

16 NOV 1936  
M. FLAMENT

M. Barnam

L. Bacot  
17/11/36

Suite à ma lettre TV.CR.A.463/2 du 21 Février  
dernier, relative à l'exemption de réquisition en cas  
de mobilisation, des véhicules automobiles nécessaires  
aux besoins du Chemin de fer.

La Préfecture de la Seine vient de nous  
transmettre l'état ci-joint (en double exemplaire) repre-  
nant les véhicules utilisés par vos Services en nous  
demandant de le lui retourner avant le 15 Novembre après  
l'avoir fait compléter par les Services intéressés.

En retour à l'ouverture  
l'Ingénieur en chef,  
après avoir rectifié  
et complété, le état  
et l'enveloppe de cette  
l'ingénieur Principal, Chef du Service les conditions indiquées sur le fiche annexé à l'état  
des Ateliers, Approvisionnements et Manufactures de la Voie  
dont il s'agit et me retourner cet état après nécessaire  
fait.

Vous voudrez bien, en outre, le cas échéant,  
approuver par votre visa les observations indiquées dans  
la colonne I2 de l'état susvisé.

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
L'Ingénieur en Chef Adj de l'Exploitation.

CLASSER

4/12  
WB  
1936

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord  
EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

Référence à rappeler dans la réponse :

TV.CR.A / 463/2

Paris, le

17 NOVEMBRE 1936

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 »  
TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33

NORD - TRAVAUX  
Service Central

19 NOV. 1936

Rec. G. P. 6/6 27

L<sup>e</sup> Ingénieur en Chef de l<sup>e</sup> Exploitation

Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD

18 NOV 1936  
M. FLAMENT

à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la  
Surveillance

---

M. Barnaud 19/11

Suite à ma lettre A.463/2 du 21 Février dernier,  
relative à l'exemption de réquisition, en cas de mobilisa-  
tion, des véhicules automobiles nécessaires aux besoins  
du Chemin de fer .

La Préfecture de la Somme vient de nous trans-  
mettre l'état, ci-joint, reprenant les véhicules utilisés  
par vos Services en nous demandant de le lui retourner  
d'urgence, après l'avoir fait compléter par l'indication,  
dans la colonne 5, de la date de la dernière déclaration de  
possession pour chacun des véhicules .

Jé vous serais reconnaissant de vouloir bien  
intervenir auprès des Services intéressés pour obtenir  
les renseignements complémentaires qui nous sont réclamés.

En retour à l'ingénieur en chef L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
M. Barnaud (M. Barnaud) 19/11

Après avoir complété l'état ci-joint et projet de lettre pour  
l'ingénieur en chef de l'exploitation

H.B.  
19/11  
L'ingénieur Principal, Chef du Service  
des Ateliers, Approvisionnements et Magasins de la Voie

Expédiée  
le 25/11/36

CHASSEUR

LY.

Copie a été faite à M. BARMANN

28 Novembre

1936

27 NOV 1936

Heb G IP 800  
11-6556 128

## L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

à Monsieur l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation, Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord.

E. M.

par lettre T.V. CR.A/ 463/2 du 17 Novembre, vous

des  
m'avez adressé un état des véhicules automobiles que le  
Préfet de la Somme vous avait transmis en vue de le com-  
pléter.

Je vous retourne ci-joint cet état après avoir indiqué comme convenu la date de la dernière déclaration de possession pour chacun des véhicules

## L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

W. E. M. .

CHAS. E. G.

LY.

86/6  
Décembre

1936

Copie a été faite à M. BARMANN

MINUTE



Guerre  
d'ores  
et des véhicules de chevaux  
et des véhicules automobiles

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de  
la Surveillance

à Monsieur l'Ingénieur en Chef de l'Explo-  
itation, Commissaire Technique Adjoint du  
Réseau du Nord .

Je vous retourne ci-joint ( en double exemplaire )  
l'état reprenant les véhicules utilisés par le Service  
de la 3ème Division après les avoir complétés et rec-  
tifiés comme vous l'avez demandé.

L'Ingénieur en Chef  
des Travaux et de la Surveillance

W3  
EH  
MK

CLASSE

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

S.P.I. NOTRE référence  
réquisition de voitures particulières en cas de mobilisation.

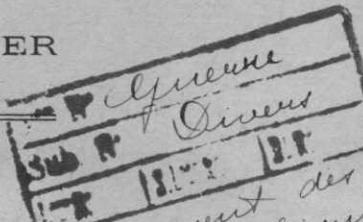
VOTRE référence

Paris, le 2 Avril 1937.

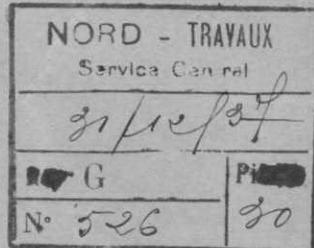
18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26 »

Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33



Classification des chevaux  
et des véhicules automobiles



M. PARADIS.

-5 AVR 1937

5 - AVR 1937

in lignes

Q8

C'

1

Comme vous le savez, l'autorité militaire se préoccupe d'établir la liste des fonctionnaires du Réseau qui pourraient, en cas de mobilisation, bénéficier d'une exemption en matière de réquisition des voitures automobiles particulières parce que ces voitures sont susceptibles d'être utilisées pour les nécessités du Service.

Chargé de préparer des propositions en ce qui concerne les fonctionnaires supérieurs du Service Central des 3 Grands Services, je vous serais obligé de vouloir bien me renseigner pour ce qui concerne votre Division.

V.b.d.

L'Ingénieur en Chef  
Charge du Personnel

Reparu  
le 20-4-37

I.S.P.C. 1 Paris le 14 avril 1937

Transmis à M. Bénequet  
pour la suite à donner.

L'Ingénieur, Chef adjoint  
du Service du Personnel de la Voie

Verber

CLASSEER

Ec retour à M. Paradis  
comme note à votre connaissance

14/4/37

COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

Référence à rappeler dans la réponse :

TV.CR. / R.A.  
A.463/2

Paris, le

13 AVR 1937

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26<sup>e</sup>  
Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 83

NORD TRAVERS  
Central  
15 AVRIL 1937

*Janvier*  
*Janvier*  
*classement des voitures*  
*et des véhicules automobiles*  
L'Ingénieur en Chef de l' Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord

à Monsieur CAMBOURNAC  
Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance

14 AVR 1937  
M. FLAMENT

Nous devons adresser à l'Autorité Militaire, dans  
la forme prescrite par l'Instruction Interministérielle  
pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au  
recensement, au classement et à la réquisition des voitures  
automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires  
aux besoins du Chemin de fer et dont nous demandons l'exemp-  
tion de réquisition pour l'année 1937 .

*J. Dupuy*  
*H. Barrau*  
-----  
*J. Barrau* 15/4  
-----  
*H. Bacot*  
15/4/37

Je vous remets, ci-joint, les états à préparer à  
cet effet .

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien  
faire dresser ces tableaux et me les envoyer en double exem-  
plaire pour chaque catégorie de véhicules et par région  
militaire .

Les Régions Militaires intéressant notre Réseau  
sont délimitées ainsi qu'il suit :

*Homme l'ingénieur en chef*  
*Ci-joint réponse à l'ordre Général*  
*26.5.37*  
*WB*

*le 11/5/37.*

*CLASSE*

Gouvernement Militaire de PARIS : Seine, Seine-et-Oise,  
Seine-et-Marne

1<sup>re</sup> Région : Nord, Pas-de-Calais

2<sup>me</sup> Région : Aisne, Oise, Somme, Ardennes (Arrdt. de  
Mézières)

3<sup>me</sup> Région : Manche (en partie), Calvados, Eure, Seine-  
Inférieure.

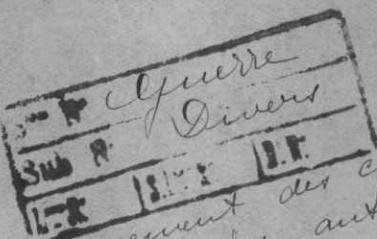
Les véhicules exemptes de réquisition restent  
soumis à la déclaration de recensement; la présente mesure  
ne fait donc pas obstacle aux formalités ordinaires.

Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Ingénieur en Chef Adj. de l'Exploitation

*Alain*

20 avril

37.

9  
MINUTE

Classement des chevaux et  
des véhicules automobiles

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
31/12/37	
R.G	P.
N° 526	82

Monsieur LELIEVRE,

T.S.P. C/I

En réponse à votre lettre S.P.I. du 2 courant, relative à la réquisition des voitures particulières en cas de mobilisation, je vous informe qu'il n'existe pas, à la 3<sup>me</sup> Division, de fonctionnaires supérieurs du service central qui pourraient, en cas de mobilisation, bénéficier d'une exemption parce qu'ils seraient susceptibles d'utiliser leur voiture pour les nécessités du service.

Votre bien dévoué.

L'Ingénieur, Chef adjoint  
du Service du Personnel de la Voie

LY.

a été faite

Copie pour avis à M. BERMANN

TV.GR / R.A. A.463/2

Guerre  
Divers  
Classement des chevaux  
et des véhicules automoteurs

MINUTE

26/3/37

ff26

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
3	MAR 1937
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 526	83

L'Ingénieur en Chef des Travaux et  
de la Surveillance

E.M.

à Monsieur GOURSAT, Ingénieur en Chef de  
l'Exploitation, Commissaire Technique Adjoint  
du Réseau du Nord.

par lettre du 13 Avril 1937 ( Références ci-  
contre ) vous m'avez demandé de vous faire parvenir  
la liste des véhicules qui sont nécessaires aux be-  
soins du Chemin de Fer et dont nous demandons l'exem-  
ption de réquisition.

- 12 -

Je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires,  
les tableaux que j'ai fait établir pour chaque caté-  
gorie de véhicules et par Région Militaire .

W/ *[Signature]*

CLASSEER

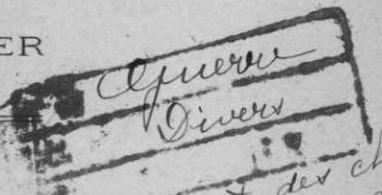
COMPAGNIE  
DU  
CHEMIN DE FER  
du Nord

EXPLOITATION

SERVICE CENTRAL

Référence à rappeler dans la réponse

TV.CR. A / 463/2



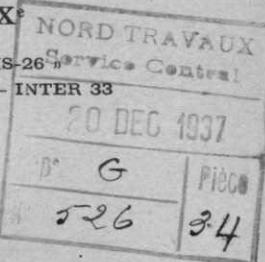
Classement des chevaux  
et des véhicules automobiles

Paris, le

16 DECEMBRE 1937

18, Rue de Dunkerque, X<sup>e</sup>

Adresse Télégraphique « NORFER-PARIS-26<sup>e</sup>  
Tél. TRUDAINE 99-40, 99-41, 99-42, 99-43 — INTER 33



L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation

Commissaire Technique Adjoint du Réseau du NORD

à Monsieur l'Ingénieur en Chef des  
Travaux et de la Surveillance

17 DEC 1937

M. FLAMENT

Mr. Bannister

AK

Mr. Bacot  
20/12/37

Suite à ma lettre TV.CR. A.463/2 du 13 Avril  
dernier, relative à l'exemption de réquisition, en cas de  
mobilisation, des véhicules automobiles nécessaires aux  
besoins du Chemin de fer .

La Préfecture de la Seine vient de nous trans-  
mettre l'état ci-joint (en double exemplaire) reprenant  
les véhicules utilisés par vos Services en nous demandant  
de le lui retourner, dans le moindre délai, après l'avoir fait  
compléter par les Services intéressés .

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien  
demander aux dits Services de faire le nécessaire dans les  
conditions indiquées sur le fiche annexé à l'état dont il  
s'agit et me retourner cet état après nécessaire fait .

L'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
L'Ingénieur en Chef Adjoint de l'Exploitation,

Alençon

Monsieur l'ingénieur en  
chef

Le point réponse

27/12/37

WB

Exécuté  
le 29/12/37.

CLASSEUR

LY.

a été faite

Copie à M. BARMANN (M. BACOT) //

*classement  
divers  
des véhicules des chevaux et  
automobiles*

MINUTE

85/6  
NORD - TRAVAUX

Service Central

29 DEC. 1937

31 DEC. 1937

Rep. G

Pièces

N° 526

35

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de  
la Surveillance

à Monsieur l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint du Réseau du Nord.

Suite à votre lettre TV.GR/A/463/2 du 16 Décembre  
1937, relative à l'exemption de réquisition, en cas de  
mobilisation, des véhicules automobiles nécessaires aux  
besoins du Chemin de Fer.

Je vous retourne ci-joints les 2 états communi-  
qués, après avoir complété les pages I & 3 comme vous  
me l'avez demandé.

2  
JEP-EH

MM

CLASSE

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDTV. CR. R.A.  
A. 463/2Recensement des  
voitures automobiles

- 8. AOÛT 1938

*M. Guillaume*  
*M. Joassart**M. Audis* 9/8/38  
*M*

- 9 AOÛT 1938 -

Mod. E. 931-8000  
Mémoire chef du Service de  
la Division de l'AménagementCi-joint projet de  
réponse et tableaux  
completsL'Inspecteur Divisionnaire  
des Engins MécaniquesH9 *H. Alloch*  
expédié  
le 9/9/38

SECRET

PARIS ,

Le

5 AOUT 1938

NORD TRAUX  
Service Central

- 9 AOUT 1938

Rep. G  
R. 2839 36*Guerre  
Divers  
Classement des véhicules automobiles  
Le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint de la Région du NORD*à Monsieur le Chef du Service de  
la Voie et Batiments

Nous devons adresser à l'Autorité Militaire, dans la forme prescrite par l'Instruction Interministérielle pour l'application de la loi du 19 Juin 1928 relative au recensement, au classement et à la réquisition des voitures automobiles, la liste des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du chemin de fer et dont nous demandons l'exemption de réquisition pour l'année 1938.

Je vous remets, ci-joint, les états à préparer à cet effet.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien faire dresser ces tableaux et me les envoyer en double exemplaire pour chaque catégorie de véhicules et par région militaire.

Les Régions Militaires intéressant notre

Réseau sont délimitées ainsi qu'il suit:

.....

CLD

SOCÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DE NORD

Gouvernement Militaire de Paris : Seine, Seine-et-Oise,  
Seine-et-Marne;

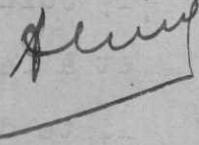
1<sup>re</sup> Région : Nord, Pas-de-Calais;

2<sup>re</sup> Région : Aisne, Oise, Somme, Ardennes  
(Arrondissement de Mézières)

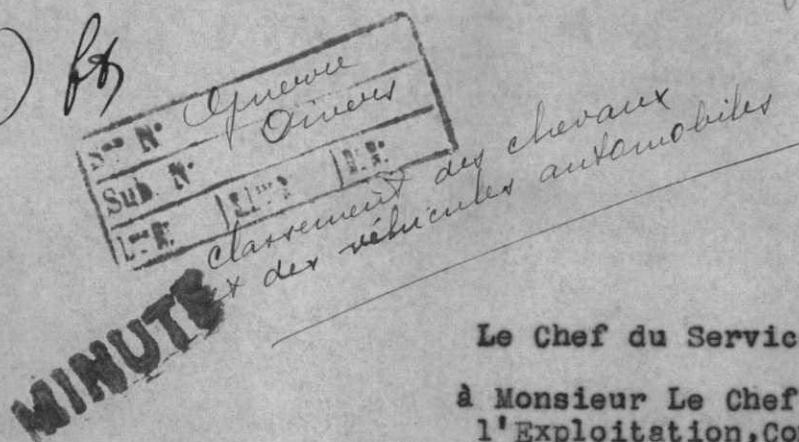
3<sup>re</sup> Région : Manche (en partie), Calvados, Eure,  
Seine-Inférieure

Les véhicules exemptés de réquisition  
restent soumis à la déclaration de recensement; la  
présente mesure ne fait donc pas obstacle aux forma-  
lités ordinaires.

Le Chef du Service de l'Exploitation,



COPIE à M. BACOT.)



2839

NORD - TRAVAUX

9 SEPT 1938

12 SEPT 1938

Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 839	37

Le Chef du Service de la Voie & Batiments

à Monsieur Le Chef du Service de  
l'Exploitation, Commissaire Technique  
Adjoint de la Région Nord

12 Par lettre CR.R.A. A. 463/2 du 5 Aoutdernier, vous  
m'avez demandé de vous faire parvenir la liste des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du Chemin de fer  
(Service de la Voie et de Batiment) et dont nous demandons l'exemption de réquisition.

Je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires, les tableaux que j'ai fait établir pour chaque catégorie de véhicules et par région militaire.

W3

W3

W3

Copie à Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments.-

23 SEPT 1938

En le priant de bien vouloir donner les instructions  
utiles pour que les renseignements intéressant son Service  
parviennent rapidement au Chef de l'Arrondissement de  
l'Exploitation intéressé.

Le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adj<sup>t</sup> de la Région du Nord

MR. H. B. BM. 491/P

1289

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
26 SEPT 1938	
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N. 2889	38

CONFIDENTIEL

S<sup>e</sup> N<sup>e</sup> 1299  
Sub N<sup>e</sup> 1299  
Date 1938

Le Chef du Service de l'Exploitation,  
Commissaire Technique Adjoint de la Région du NORD

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de  
l'Exploitation de  
classement des chevaux et des véhicules automobiles

M. Guillaume

M. Wagner

AK 24/9

Suite à ma lettre R. N. n<sup>o</sup> 103, du 15 mars 1937, relative  
à l'exemption de réquisition des véhicules automobiles appar-  
tenant aux Fonctionnaires de la Région du NORD, par laquelle  
je vous donne toutes instructions utiles pour l'établis-  
sement de la liste des intéressés et son envoi aux Préfets sur  
la demande de ces derniers.

Certains Préfets n'ont, à ce jour, présenté aucune de-  
mande de renseignements permettant de faire exempter de la  
réquisition les véhicules prévus et il s'ensuit que, le cas  
échéant, les voitures automobiles reconnues indispensables  
pourraient être réquisitionnées pour les besoins de l'Auto-  
rité Militaire.

Dans un but d'uniformité, j'ai décidé de faire reprendre  
l'étude faite l'an dernier et d'adresser, dès maintenant,  
les demandes d'exemption aux Préfets.

Les renseignements concernant les voitures des Fonction-  
naires des 3 Services seront centralisés par :

MR. H. B. BM. 491/P  
vu 28/9/38

CLASSEUR

L'Instruction Générale  
26 SEP 1938

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDExemption de réquisition  
des véhicules automobiles  
nécessaires aux besoins du  
Chemin de ferTV. CR. Recensement  
automobileVR: Lettre sans n° du  
9 Septembre 1938

- 5. JAN. 1939

M. Guillaumé  
M. Joasart  
M. Bacat  
E.M. - 9 JANV 1939

Maurice Jobillard

Ci-joint projet de lettre pour retour du dossier.  
Perte A et B à faire sur les étatsL'Inspecteur Divisionnaire  
des Engins Mécaniques

10/1/39 M. Jobillard

(réduit  
le 13/1/39)

CLASSE

NORD	TRAVAUX
Service Central	19
- 7 JANV 1939	
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 4031	89

PARIS, le 5 JANV 1939  
1 AnnexeLe Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint de la Région NORDà Monsieur le Chef du Service de la  
Voie et des Bâtiments,La Préfecture de la Seine vient  
de nous transmettre l'état ci-joint (en  
double exemplaire), reprenant les véhicules  
utilisés par votre Service en nous demandant  
de le lui retourner, dans le plus court  
délai possible, après l'avoir fait compléter  
dans les conditions indiquées sur le fiche  
annexé à l'état susvisé.Je vous serais obligé, en consé-  
quence, de vouloir bien me retourner l'état  
en question après nécessaire fait dans le sens  
des indications qui précédent.

Alors

CLASSE

Service de la Voie et des ~~NO~~ établissements  
Secteur ~~ANNEXE~~ 14 JANV 1939

Page 1 - Signature de Brézien le 39  
Pièces  
N° 4037  
Chef du Service de l'Air Automobile

A. { - Signature de Monsieur le chef  
du Service de la Forêt et des  
Bâtiments -

Page 3. - Sortir les indications utiles  
dans la colonne 12.

B ( - Visa de l'ingénieur G. Chef du Service de la Forêt et des Bâtiments dans la col. 13 -  
 - Porter les indications utiles dans les colonnes 8-9 et 10 en regard de la voiture 7756 RL 9

à ligne d'Achiet à Marcoing

vies de Génore ayant une invalidité de:								Excédents de Bagages		Chien (par tête)
à 45 %				50 % et plus et guide d'un réformé 100 %				Enregt et timbre spéc. non compris		
2 <sup>e</sup> ord	1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup> ord	3 <sup>e</sup> ord	Simple	2 <sup>e</sup> ord	3 <sup>e</sup> ord	1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup> ord	3 <sup>e</sup> ord	Civils	Militaires	
cl.	1 <sup>er</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	Minimum de perception 2.05	1. "	

descoups et réciprocurement:

90	3.50	2.85	1.25	0.95	2.50	1.90	43.25	36.85	1.50
80	7.45	5.70	2.50	1.90	5.00	3.80	56.05	43.25	1.50
35	2.65	2.05	0.90	0.70	1.80	1.40	"	"	"
80	1.60	1.20	0.55	0.40	1.10	0.80	"	"	"
55	14.85	11.35	4.95	3.80	9.90	7.60	81.60	56.05	2.15
25	6.35	4.85	2.10	1.60	11.20	3.20	52.40	41.40	1.50
75	13.25	10.15	4.40	3.40	8.80	6.80	76.15	53.30	1.90
70	11.15	8.50	3.70	2.85	7.40	5.70	68.85	49.65	1.60

Copie a été faite à  
M. BACOT

Ministère de la Guerre  
Sous N° Divers  
classement des travaux  
et des véhicules automobiles

# MINUTE

Mon 13 JAN 1939

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 JAN 1939	JANV 1939
Rép G	Pièces
N° 4031	40

Le Chef du Service de la Voie et Bâtiments  
à Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint de la Région Nord.

Exemption de réquisition  
des véhicules automobiles  
nécessaires au besoins du  
Chemin de Fer.

-----

Je vous retourne ci-joints les deux  
exemplaires de l'état des véhicules utilisés par  
mon Service après l'avoir complété dans les con-  
ditions indiquées sur le fiche annexé.

J'ai complété l'état par la voiture  
commerciale Renault N° 3778 RM I , acquise en  
Décembre 1938.

W3 / S

CLAY

84031

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X

Tél. : TRUDAIN 99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Int. 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

TV. CR. R.A.

Recensement des voitures  
automobiles

Guerre  
Divers  
classement des chevaux  
et des véhicules automobiles  
**SECRET**

BITM  
DPTM

Le 23 FEV

1939

CDRD IRMORUX

Service Central

27 FEV 1939

Rép. G

Pièces

N° 41031

41

Le Chef du Service de l'Exploitation

Commissaire Technique Adjoint de la Région du Nord

à Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et Bâtiments

24 FÉV. 1939

Nous devons adresser à l'Autorité Militaire,  
dans la forme prescrite par l'Instruction Interminis-  
térielle pour l'application de la loi du 19 Juin 1928  
relative au recensement, au classement et à la réquisi-  
tion des voitures automobiles, la liste des véhicules  
qui sont nécessaires aux besoins du chemin de fer et  
dont nous demandons l'exemption de réquisition pour  
l'année 1939.

M. Guillaume  
M. Goossens  
M. Demaux  
M. Wagner  
M. Bérot

Mathieu Wagner

Ci-joint un aiguillage

Demandez et lettré d'en préparer à cet effet.

Le Chef de la Subdivision  
des Travaux et Approvisionnements

Je vous remets, ci-joint, les états à

Je vous serais très reconnaissant de  
vouloir bien faire dresser ces tableaux et me les envoyer,  
en double exemplaire, pour chaque catégorie de véhicules  
et par région militaire, pour le 15 Mars prochain au plus  
tard.

EM. 28 FEV 1939

Les Régions Militaires intéressant notre Réseau sont délimitées ainsi qu'il suit :

Gouvernement Militaire de Paris : Seine, Seine-et-Oise,  
Seine-et-Marne ;

1<sup>re</sup> Région : Nord, Pas-de-Calais ;

2<sup>ème</sup> Région : Aisne, Oise, Somme, Ardennes  
(Arrondissement de Mézières)

3<sup>ème</sup> Région : Manche (en partie), Calvados, Eure,  
Seine-Inférieure .

Les véhicules exemptés de réquisition restent  
et  
soumis à la déclaration/au recensement, la présente  
mesure ne faisant pas obstacle aux formalités ordinaires.

Répondue le 23-3-39

*deuxy*

*CLASSER*

*M. Pax*  
*guerre*

**SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

**SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL**

1<sup>re</sup> DIVISION

(Bureau Militaire)

N° 336/B.M. classement des chevaux  
et des véhicules automobiles

1 <sup>re</sup> DIVISION		classement
		Divers
3 <sup>me</sup>	4 <sup>me</sup>	5 <sup>me</sup>

M.M. les Chefs d'Arrondissement

Paris, le 6 mars 1939

N°	1
Service	1
22 MARS 1939	
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 4021	112

Les dispositions qui suivent annulent et remplacent celles qui ont fait l'objet de ma lettre circulaire n° 220/B.M. du 10 octobre 1938.

Certains agents qui doivent normalement être maintenus à notre disposition en cas de mobilisation, sont titulaires d'un ordre de réquisition leur prescrivant de conduire à un Centre déterminé la voiture automobile ou la motocyclette dont ils sont propriétaires.

La conduite à tenir éventuellement par ces agents est la suivante.

Tout agent placé en appel différé, classé dans l'affectation spéciale ou libéré des obligations militaires doit se conformer aux prescriptions de l'ordre de réquisition qu'il peut posséder du fait qu'il est propriétaire d'une voiture automobile ou d'une motocyclette. Mais l'intéressé n'est pas tenu de conduire lui-même son véhicule au Centre de réquisition et peut, SOUS SA RESPONSABILITÉ, se faire remplacer par un tiers MUNI DU PERMIS DE CONDUIRE. Il lui appartient, dans ce cas, de remettre au conducteur une autorisation écrite<sup>(1)</sup>, sa carte grise, l'ordre de réquisition, son livret militaire et, s'il y a lieu, son fascicule de mobilisation. Le conducteur bénévole doit être porteur également de pièces d'identité à son nom.

Sur présentation du fascicule de mobilisation établissant sa situation militaire, l'agent placé en appel différé ou classé dans l'affectation spéciale qui conduit le véhicule (propriétaire ou conducteur bénévole agent de la S.N.C.F.) doit se faire libérer par le Président de la Commission de réquisition, dès que ledit véhicule a été réceptionné.

Par contre, si le conducteur (propriétaire du véhicule ou conducteur bénévole) est libéré des obligations militaires, il est susceptible d'accomplir intégralement la mission temporaire qui peut lui être confiée par le Président de la Commission de réquisition.

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
Le Chef de la Division  
de l'Administration du Personnel,  
CHRÉTIEN

*CLASSE*

(1) Voir le modèle au verso

77,

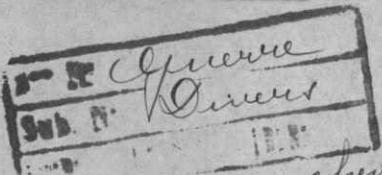
Je soussigné... (nom, prénoms, emploi et résidence administrative)... ne pouvant, en raison de mes fonctions à la Société Nationale des Chemins de fer Français, exécuter moi-même l'ordre de réquisition dont je suis titulaire et qui me prescrit de conduire à... (lieu de réquisition)... le... (date et heure)... la voiture automobile (la motocyclette) que je possède, délègue, sous mon entière responsabilité, M.... (nom, prénoms, emploi et adresse domiciliaire)... pour remplir la mission temporaire qui m'était confiée.

Je remets au porteur de la présente :

- mon ordre de réquisition,
- ma carte grise,
- mon livret militaire (et mon fascicule de mobilisation).

A , le .

Copie à Monsieur BACOT.



classement des chevaux et  
des véhicules automobiles

**MINUTE**

**SECRET**

23 MARS 1939

NORD TRAVAUX	
Service Général	
24 MARS 1939	
Rép. G	Pièces

N° 4031

143

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint de la  
Région NORD

Recensement des  
voitures automobiles

-14-

Par lettre TV.CR. R.A. du 23 Février 1939,  
vous m'avez demandé de vous faire parvenir la liste  
des véhicules qui sont nécessaires aux besoins du  
Chemin de Fer (Service de la Voie et des Bâtiments)  
et dont nous demandons l'exemption de réquisition.

Je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires, les  
tableaux que j'ai fait établir pour chaque catégorie  
de véhicules et par région militaire .

*S* *4031* *M*

*CLASSE*



*Copie à M. Wagner*

S.N.C.F.

Région du Nord

Ex.N°m.

Section des  
Affaires Militaires

b.m. N° 537/P

**SECRET**

Copie transmise, à titre d'information à

Paris, le 25 Juillet 1939.

**NORD TRAVAUX**  
Service Central

23 AOUT 1939

Rcp. C

N° 4081 44

Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

Suite à ma lettre B.M.491/P du 23 Septembre 1938

de la part de M. le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique-Adjoint de la Région du Nord  
P. l'Inspecteur Divisionnaire du  
Mouvement chargé de la Section des  
Affaires Militaires

MINISTÈRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE et de la GUERRE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETAT-MAJOR de l'ARMEE

PARIS, le 11 Juillet 1939.

1<sup>er</sup> Bureau

N° 8.303 I/E.M.A

Réquisition des véhicules  
automobiles appartenant  
aux agents des Réseaux  
frontières

à MM. le GENERAL

, Gouverneur Militaire de METZ  
Commandant la 6<sup>ème</sup> Région.

le GENERAL

, Gouverneur Militaire de STRASBOURG  
Commandant la 10<sup>ème</sup> Région,

le GENERAL

, Gouverneur Militaire de LYON,  
Commandant la 14<sup>ème</sup> Région,

les GENERAUX

, Commandant les Régions de PARIS,  
1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>,  
13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>.

Il m'a été signalé que certains agents de la S.N.C.F. des Régions :  
Nord, Est et Sud-Est auraient reçu des ordres de convocation pour des  
véhicules automobiles leur appartenant.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, conformément aux dispositions  
de la D.M. N° 577 I/E.M.A. du 19 Janvier 1937, les voitures automobiles  
de tourisme et les motos solos ou tan-sad appartenant aux agents précités  
doivent être exemptés de la réquisition.

Je vous serais obligé de bien vouloir, le cas échéant, rappeler ces dispositions aux autorités qui vous sont subordonnées.

N° 5599 M.14.388.9-21 Juillet 1939

Copie transmise à Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation de la Région Nord  
18, rue de Dunkerque - Paris  
à titre de renseignement,  
P. le Directeur du Service Central du Mouvement  
"NIVELET"

Pour le MINISTRE et par son ordre  
et pour le GENERAL  
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée  
P. le Général  
Chef de l'Etat-Major de l'Armée.

"RICARD"

V.B/N VF

PARIS, le 29 Juillet 1939

Copie à Monsieur (I.V. 195  
Chef d'Subdivision)  
pour le tenir au courant M. Bacot  
"JOASSART"

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*Tél. : TRUDAIN 99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

NR: TV. CR. R.A.

VR: Recensement des  
voitures automobiles

23/3/1939

Exemption de réquisition  
des véhicules au-  
tomobiles nécessaires  
aux besoins du chemin  
de fer.1  
PIÈCES  
JOINTES

21 AOUT 1939

M. Demaux

SECRET

PARIS,

Le

19 AOUT 1939

19

(Annexe)

Le Chef du Service de l'Exploitation  
Commissaire Technique Adjoint de la Région du NORDà Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments22 AOUT 1939  
Rép G  
N° 4031 45

Je vous informe que l'Autorité Militaire nous a accordé pour 1939 l'exemption de réquisition, en cas de mobilisation, des véhicules automobiles nécessaires aux besoins de vos services, figurant dans les listes que vous m'avez transmises par votre lettre rappelée en marge, à l'exception de ceux qui sont repris à l'état ci-joint.

Aux termes de la loi du 18 Juin 1934, nous pouvons, comme vous le savez, intervenir auprès des Services des Ponts et Chaussées intéressés pour obtenir le remplacement des véhicules non exemptés.

Mais, avant de recourir à cette intervention, et pour permettre aux Services des Ponts et Chaussées de statuer en toute connaissance de cause, je désirerais avoir la certitude :

- d'une part, que, compte tenu de la diminution sensible du mouvement d'affaires qu'un conflit ne manquerait pas de provoquer, le remplacement des véhicules considérés est absolument indispensable,

Répondre le 18-9-39

CLASSEUR

- et, d'autre part, le cas échéant, que vous ne disposez pas d'autres véhicules, exemptés de réquisition militaire, pour assurer vos transports automobiles et dont il nous suffirait de demander l'exemption de réquisition civile aux préfets.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire procéder à une enquête approfondie sur ces différents points et de me renseigner dans le plus court délai possible.

*Céfauy*

PIÈCE  
A JOINDRE A L'APPUI

de la lettre \_\_\_\_\_

à M<sup>l</sup> le Chef du  
Service de la Poste et des  
en date du 15 Janvier

## ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
19 SEPT 1939	
Ref	Pièce
4031	45

## SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Etat des véhicules dont la réquisition est prévue par  
L'Autorité Militaire

Catégorie	Capacité	Marque	N° Matricule du Département	Carrosserie	Carburant
Camionnette	1 <sup>T</sup> 2	CITROEN	2705-RJ.5	bachée	essence
Camion	2 <sup>T</sup> 3	RENAULT	2861-RK 5	baché	essence
Camion	2 <sup>T</sup> 6	DELAHAYE	3229-RD 7	baché	essence

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Région du NORD  
MATERIEL & TRACTION

SM, n°557/4

Sous N° Guerre  
Sous N° Divers

classement des chevaux  
et véhicules automobiles

DOUAI, le 6 septembre 1939

NORD	
Service Central	
19 SEPT 1939	
Rapp	Pièce

Monsieur SCHURR  
Ingénieur en Chef de la Traction,

Annotation de M. CAUBOURGAC

12/9

M. LANCRENON

M. Lenglin a été chargé  
en conférence Directeurs  
du 12/9 de faire lever  
et d'empêcher à  
l'avenir les réqui-  
sitions de l'espèce.  
signé : CAUBOURGAC

### REQUISITION D'AUTOMOBILE

La Note n°516 SM, du 10 Août 1939 de Mr. le Directeur  
(du Service Central du Personnel) prévoit que l'Autorité  
Militaire ne peut réquisitionner les automobiles  
de tourisme appartenant aux agents de la Société  
Nationale des Chemins de Fer Français.

A

Or, il vient de se produire que les autorités  
civiles réquisitionnent des véhicules de ce genre pour  
la défense passive, sous prétexte qu'ils ne sont pas  
requis par l'Armée.

Il y aurait lieu de faire préciser que ces véhicules  
restent à la disposition de la S.N.C.F. pour éviter  
des réquisitions d'engins qui pourraient être nécessai-  
res pour le transport urgent de petites unités de  
S.N.C.F. ou pour le transport d'ordres ou de plis, le  
cas échéant.

550  
1<sup>er</sup> Ingénieur Principal de la Traction  
Chef du 2<sup>me</sup> Arrondissement

signé : VANDENBOSCH

Paris, le 6 septembre 1939.  
Copie à M. les Chefs d'arr.  
et Chefs de Subdivision  
à titre d'avis.

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

COPIE à M. M. SCHURR pour avis de A

LE POITTEVIN

DOLLE

YOLLANT

VASSIUR

PARIS, le

Le chef du Service

du Matériel et de la Traction,

lett 1519/39  
R. Baud

A

Y

CH

ASSE

Piece 47

Mr Ledercy

29/9/39

CHEMIN DE FER  
DU NORD

V 1273

3

Travaux et Surveillance

ARCHIVES

## BULLETIN DE SORTIE

IMPRIMERIE L. DASSA. — 93340.1936 45.000 pour 300 brochures.

1  
4

1938 39

prêté à M.

(Service de M.

qui reconnaît l'avoir reçu le

193

Signature,